



Les migrants

Lettre 119 aux cercles de silence

Novembre 2025

Quelques rappels sur les coûts relatifs à la migration pour les migrants qui passent en France peuvent être intéressants dans les écrits et discours tenus en lien avec les Cercles de silence.

Des articles montrent qu'en Italie, ainsi qu'en France des solutions sont proposées et mises en application pour accueillir des migrants, ces derniers améliorant l'avenir des pays qui les accueillent.

Les pays européens estiment que les migrants sont trop nombreux : des dizaines de milliers. Que dire alors des pays africains et asiatiques qui en reçoivent des centaines de milliers ou des millions ?

Certains dirigeants politiques pensent arrêter la montée des eaux en construisant des digues ! Mais que peut-on faire contre la marée montante ? Certains dirigeants politiques espèrent arrêter l'arrivée des migrants en construisant des murs en béton ou des murs de lois ou de police. Mais que peut-on faire vers ces migrants que l'on repousse ? Près de notre pays la grande Bretagne le constate tous les jours depuis des années – malgré les divers gouvernements : ils reviennent.

Ne faudrait-il pas acter que ces arrivées continueront, que ce soit dû à la guerre, à la famine ou au climat ? Et donc insérer ces migrants dans nos sociétés, comme on sait si bien le faire pour les diplômés ou les ukrainiens. Il s'agirait alors d'une véritable conversion.

Bonne lecture,

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	3
POUR LE RESPECT DES DROITS : NON A LA SYSTEMATISATION DE LA VISIOCONFERENCE EN CRA !	3
Cornebarrieu	4
Nantes	5
CERCLES de SILENCE.....	5
Aix-en-Provence	5
Nantes	5
FRANCE.....	6
Désinvestissement de l'État dans l'accueil et l'intégration des personnes exilées.....	6
Stop à la fabrique des sans-papiers.....	7
Besançon.....	8
Béziers	8

Bordeaux.....	9
Dunkerque.....	9
Fougères.....	10
Marseille.....	10
Nord.....	10
Paris.....	11
Rennes.....	13
Rouen.....	14
Saint-Brevin-les-Pins.....	15
MANCHE.....	16
MEDITERRANEE.....	17
UNION EUROPÉENNE.....	20
Allemagne.....	21
Belgique.....	23
Bulgarie.....	23
Espagne.....	25
Grèce.....	27
Italie.....	29
Pologne.....	30
Portugal.....	31
Suède.....	32
EUROPE.....	32
Balkans.....	32
Royaume-Uni.....	33
ASIE.....	39
Bangladesh.....	39
AFRIQUE.....	40
Côte d’Ivoire.....	40
Ghana.....	41
Libye.....	41
Maroc.....	43
Mauritanie.....	44
Soudan.....	44
Tchad.....	46
Tunisie.....	48
AMERIQUE.....	51
Canada.....	51

Mexique.....	53
INTERNATIONAL.....	54
Des millions de réfugiés font face aux difficultés de l'hiver avec un soutien dérisoire.....	54
TEMOIGNAGE.....	56

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Le Conseil constitutionnel limite le placement en rétention

Le 16 octobre 2025, le Conseil constitutionnel a censuré un article de la loi asile et immigration « *pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* » du 26 janvier 2024 permettant de réitérer le placement en rétention d'une personne lorsque le placement initial n'a pas permis d'exécuter la mesure d'éloignement.

Or le Conseil constitutionnel a constaté que **les dispositions dont il était saisi ne prévoyaient ni de limite au nombre de placements en rétention** que l'autorité administrative peut décider sur le fondement d'une même décision d'éloignement, **ni même de durée totale maximale durant laquelle un étranger peut ainsi être privé de liberté**. Elles ne prévoyaient pas non plus de conditions particulières encadrant la possibilité pour l'administration de réitérer le placement en rétention d'un étranger.

Le Conseil constitutionnel a donc jugé que faute de déterminer les limites et conditions applicables à la réitération d'un placement en rétention, le législateur n'a pas prévu les garanties légales nécessaires à une conciliation équilibrée entre la lutte contre l'immigration irrégulière et la liberté individuelle. Il a donc déclaré l'article L. 741-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile contraire à la Constitution.

Le Conseil a néanmoins décidé de reporter au 1^{er} novembre 2026 l'abrogation de ces dispositions. Ce report laisse un peu plus d'un an au législateur pour modifier la loi afin d'y introduire les garanties légales appropriées. Le Conseil constitutionnel, qui ne dispose pas d'un pouvoir général d'appréciation de même nature que celui du Parlement, n'a en effet pas le pouvoir de déterminer lui-même les modifications de la loi qui doivent être retenues.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiqu%C3%A9/decision-n-2025-1172-qpc-du-16-octobre-2025-communiqu%C3%A9-de-presse>

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2025/20251172QPC.htm>

France terre d'asile

POUR LE RESPECT DES DROITS : NON A LA SYSTEMATISATION DE LA VISIOCONFERENCE EN CRA !

Communiqué de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE)

De renoncements en renoncements, le contentieux des étrangers demeure le laboratoire de la justice de demain : rendue par visioconférence, déshumanisée et éloignée des justiciables. Cette « justice-webcam », le tribunal judiciaire de Lyon s'apprête à la mettre en application puisqu'il est envisagé que l'ensemble des juges statuant en matière de rétention administrative tiennent leurs audiences par visioconférence.

Un tel renversement des principes prévus par les dispositions du Ceseda est

manifestement illégal. L'article L743-7 prévoit en effet que l'audience doit être tenue par le tribunal dans la salle aménagée à proximité des CRA et ce « *afin d'assurer une bonne administration de la justice et de permettre à la personne étrangère de présenter ses explications* ».

L'Observatoire de l'enfermement des étrangers dénonce régulièrement le fait que les personnes étrangères ne puissent plus prétendre à ce que la régularité des mesures de rétention administrative soit jugée dans l'enceinte d'un tribunal. Ces personnes ont d'ores et déjà vu leurs audiences reléguées dans des pseudos-salles d'audience à proximité des CRA. Elles devraient aujourd'hui admettre que la visioconférence, qui devait être l'exception, devienne la norme et que l'autorité judiciaire ne se déplace plus.

La systématisation de la visioconférence porte atteinte à la qualité de la justice rendue. Comme le démontre le rapport publié par l'OEE en juin 2022 « *En finir avec les audiences par « visio »* » (<https://drive.google.com/file/d/1rGubpUKfcKm8ykK5wfm8TSXKBHlzxpC/view>), cette dernière empêche le juge de remplir son office, sans compter la barrière de la langue et la complexité de la procédure. Enfin, elle restreint les droits de la défense et le contradictoire, les avocats se trouvant le plus souvent dans les tribunaux et non aux côtés des personnes étrangères.

Alors que l'OEE milite pour la disparition pure et simple de la rétention administrative, nos associations exigent une justice humaine et accessible, dans un contexte où les « *impossibilités de faire* » opposés par l'administration pour justifier le recours systématique à la visioconférence se multiplient. *Au-delà du contentieux imposé aux personnes étrangères, ce sont aussi l'instruction, la justice pénale des mineurs et post-sentencielle qui sont également visées.*

L'observatoire de l'enfermement des étrangers rappelle qu'une justice décente a besoin de moyens pour fonctionner et que le respect des droits fondamentaux des personnes enfermées doit primer sur une politique d'enfermement et d'expulsion répressive et destructrice pour ces personnes.

Organisations membres de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers : ACAT-France, Anafé, Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), Cercle des voisins du CRA de Cornebarrieu, Comede, Droits d'urgence, Fasti, Gisti, La Cimade, Le Paria, LDH (Ligue des droits de l'Homme), Mrap, Observatoire Citoyen du CRA d'Oissel, Observatoire Citoyen du CRA de Palaiseau, Observatoire international des prisons (section française), Syndicat des avocats de France (Saf), Syndicat de la magistrature (SM).

<https://www.ldh-france.org/resister-pour-le-respect-des-droits-non-a-la-systematisation-de-la-visioconference-en-cra/>

CORNEBARRIEU

Les travaux prévus depuis longtemps vont bientôt commencer : 25 places ont été vidées et il n'y a plus que 74 personnes retenues. Pour retrouver des places, il a été prévu de mettre des lits superposés dans les chambres restantes, ce à quoi s'opposent en particulier les syndicats de police, pour des raisons évidentes liées à l'aggravation des conditions de vie et à des problèmes de sécurité incendie.

Dans une nouvelle réglementation, il est prévu que lors du troisième passage devant le juge des libertés et de la détention (JLD), la prolongation soit systématiquement de 30 jours et non plus de 15, pour arriver à 90 jours sans avoir besoin d'un quatrième passage devant le JLD : donc économie de procédure ...

L'Algérie ne délivre toujours pas de laissez-passer consulaire.

Cimade, envoyé par un lecteur

NANTES

Rétention administrative : local ou centre, c'est toujours non pour la majorité municipale à Nantes

Qu'il s'agisse d'un centre de rétention administrative ou d'un simple local dans la cour de l'hôtel de police, leur opposition est la même, les élus de la majorité nantaise municipale affirment : *Haut du formulaire*

Bas du formulaire

« Nous rappelons notre opposition à tous les lieux d'enfermement des personnes migrantes, y compris les locaux de rétention administrative, sur le territoire nantais et ailleurs. » Par un communiqué commun, des élus qui composent la majorité municipale nantaise, ils ont affirmé, mercredi 12 novembre 2025, leur désaccord profond, non seulement avec le projet de centre de rétention, mais aussi le simple local dans la cour de l'hôtel de police.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/retention-administrative-local-ou-centre-cest-toujours-non-pour-la-majorite-municipale-a-nantes-5d4ac114-bffd-11f0-a083-858f2b6e92c2>

CERCLES DE SILENCE

AIX-EN-PROVENCE

Le récent cercle de silence a été l'objet d'interférence de la part d'un groupe féminin d'extrême-droite qui se nomme Némésis, qui propage ouvertement des idées racistes. Les membres de ce groupe et leurs accompagnateurs ont tenté de perturber notre événement en brandissant autour de nous des pancartes visant à assimiler les étrangers à des criminels et en importunant les passants intéressés par notre action. Or l'expression du racisme est un délit. Les quelques policiers présents ont été témoins de ces faits, qui heureusement n'ont donné lieu à aucune violence grâce à notre sang-froid.

Dû à des lecteurs de cette lettre

NANTES

Projet de centre de rétention : « notre silence est une réponse aux élus qui le défendent »

Des associations catholiques ont rejoint le front des anti-CRA (centre de rétention administrative), à Nantes. Jeudi 6 novembre 2025, au soir, environ 80 personnes ont participé à un cercle de silence, dans le centre-ville. Utopique, redisent en substance les élus nantais du centre et de la droite, qui défendent mordicus le projet.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/projet-de-centre-de-retention-a-nantes-notre-silence-est-une-reponse-aux-elus-qui-le-defendent-c981b196-bb00-11f0-a456-5b350733c580>

Haut du formulaire

Bas du formulaire

FRANCE

DÉSINVESTISSEMENT DE L'ÉTAT DANS L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES EXILÉES

Depuis 2015, la lutte contre la migration irrégulière a vu son budget quadrupler dans les lois de finances annuelles. Parallèlement, les sommes allouées à l'accueil et l'intégration des personnes exilées, qui diminuent pour la deuxième année consécutive, ne permettent pas de répondre aux besoins d'accompagnement.

L'hébergement des demandeurs d'asile est une mission qui incombe à l'État : elle répond au principe constitutionnel de l'asile ainsi qu'aux obligations européennes de la France concernant les conditions matérielles d'accueil (CMA) des personnes demandeuses d'asile. Pourtant, on estime qu'elles sont entre 40 000 et 70 000 à ne pas être hébergées dans le dispositif national d'accueil qui leur est dédié. Selon les chiffres de la Cimade, seules 43% des personnes ayant une demande d'asile en cours seraient hébergées dans le dispositif national d'accueil. Déjà vulnérables, ces derniers sont alors confrontés à l'errance résidentielle, ou se retrouvent à la rue.

Le Projet de loi de finance 2026 (PLF), prévoit la suppression de près de 6 500 places d'hébergement et annule l'ouverture de 2 895 autres, avec la suppression de 1 403 places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile et d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, et ce, alors que depuis 2022, entre 155 000 et 167 000 demandes d'asile ont été déposées chaque année. Pourtant, selon les estimations de France terre d'asile, investir dans **8 000 places supplémentaires au sein du DNA permettrait d'économiser près de 14 millions d'euros** par an, en raison de la différence de coût journalier avec une place en hébergement d'urgence généraliste, plus coûteuse et moins adaptée aux besoins des personnes exilées.

Les baisses d'investissement touchent également l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), qui s'élève à 6,8 euros par jour et par personne. Faute de places d'hébergement, 20 000 personnes perçoivent un montant additionnel de 7,4€/jour destiné à compenser l'absence d'hébergement dans le dispositif national d'accueil, portant le montant mensuel pour une personne seule non hébergée à 431,92 euros par mois – bien en dessous du seuil de

pauvreté, à 1 288 euros. En conséquence, nombre de demandeurs et demandeuses d'asile sont condamnés à l'errance résidentielle et à la vie à la rue.

36% des demandeurs d'asile en hébergement d'urgence souffrent de faim modérée ou sévère. Le PLF 2026 prévoit une diminution de 10% du budget de l'allocation demandeurs d'asile, la seule aide sociale de subsistance que les demandeurs d'asile peuvent toucher.

Les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler pendant leurs 6 premiers mois de présence sur le territoire. Un accès plus rapide au marché du travail permettrait de vivre dignement, ce que l'allocation pour demandeurs d'asile ne permet pas, mais aussi de faciliter leur insertion et de permettre leur contribution à la vie économique et sociale du pays. Les économies réalisées sur l'hébergement, les allocations, et les recettes provenant des cotisations sociales permettraient un gain de 139 millions d'euros par an.

Selon le think-tank Terra Nova, permettre aux travailleurs et travailleuses étrangers d'exercer un métier est indispensable pour compenser le vieillissement de la population et pourvoir aux emplois disponibles, notamment dans les secteurs en tension tels que l'hôtellerie ou la restauration. Le travail des demandeurs d'asile, mais aussi la régularisation des travailleurs sans-papiers serait « *réponse concrète et humaniste à l'urgence sociale dans laquelle se trouvent ces personnes subissant de plein fouet la crise sociale et la précarité* ».

L'apprentissage du français pour toutes les personnes exilées - dès la demande d'asile pour les demandeurs d'asile - est particulièrement difficile aujourd'hui, bien qu'indispensable à l'insertion socio-économique des personnes concernées. En effet, il a lieu uniquement sur une plateforme numérique, et non plus en présentiel. Parallèlement, la loi *immigration* de 2024 a prévu un relèvement du niveau de français nécessaire pour obtenir d'un titre de séjour.

Le PLF 2026 pourrait marquer une forte augmentation de l'investissement dans la répression du séjour irrégulier. Pour 2023, la Cour des comptes a estimé à 1,8 milliards d'euros les dépenses relatives à la lutte contre l'immigration irrégulière. Le budget dédié a même triplé entre 2015 et 2026, passant de 93,9 à 327 millions d'euros.

Les places en **CRA représentent un coût annuel direct estimé à 265 millions d'euros pour l'année 2024**, soit 602 euros par jour et par personne. Le PLF 2026 dévoile un investissement de 156 millions d'euros dans les CRA, soit 113 millions de plus qu'en 2025.

Les conditions de la rétention, ainsi que son usage abusif - notamment pour des motifs d'ordre public - sont régulièrement dénoncés par les associations, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, la Défenseure des droits, mais aussi France terre d'asile et les autres associations intervenant en CRA à travers un rapport annuel sur la rétention.

<https://www.france-terre-asile.org/actualites/actualites-choisies/budget-le-desinvestissement-de-l-etat-dans-l-accueil-et-l-integration-des-personnes-exilees>

STOP À LA FABRIQUE DES SANS-PAPIERS

De nombreuses personnes, femmes seules, étudiantes et étudiants, travailleuses et travailleurs, sont maltraitées par les préfectures lors de la demande de renouvellement de titres de séjour. Pendant des mois, il n'y a aucune suite à l'instruction du dossier. Les demandes de renouvellement ne sont pas formalisées par un écrit, laissant les personnes sans preuves de leur demande. La plupart du temps, ces personnes n'ont aucun interlocuteur au

guichet de la préfecture.

Les conséquences pour les personnes étrangères souhaitant travailler, étudier et vivre de manière régulière en France sont catastrophiques : pertes d'emplois, de droits sociaux, de logements du jour au lendemain, leur faisant vivre une violence inutile et infondée. Ce n'est pas acceptable !

Ces blocages, ces silences et ces non-renouvellements de titres de séjour visent en réalité à créer artificiellement de nouveaux sans-papiers pour pouvoir notifier toujours plus d'obligations de quitter le territoire français (OQTF), même à des personnes qui ont un emploi, un logement, des enfants scolarisés, des conjoints français, et qui demandent juste le renouvellement de leur titre de séjour.

Cette situation de déni des droits des personnes étrangères, également dénoncée par la Défenseure des droits, doit cesser. Les préfectures doivent assurer un accès sécurisé et rapide au renouvellement des titres de séjour.

Il faut mettre fin à la fabrique de personnes sans papiers, en privilégiant l'accueil physique dans les préfectures, la remise de récépissés le temps de l'émission des titres de séjour renouvelés et, surtout, un traitement digne et équivalent pour toutes et tous, quelles que soient leur nationalité et leur origine.

<https://www.ldh-france.org/stop-a-la-fabrique-des-sans-papiers/>

BESANÇON

Une association bisontine dénonce des dysfonctionnements du département du Doubs dans l'accueil des mineurs étrangers

Des banderoles *"Enfants avant d'être migrants"* accrochées sur le chalet du marché de Noël place Pasteur à Besançon mercredi 19 novembre 2025. À la veille de la journée des droits de l'enfant, l'association "Solidarité Migrants-Réfugiés", SoLMiRé, a organisé un rassemblement pour alerter les passants bisontins sur la condition des mineurs étrangers. Une cinquantaine de personnes se sont joints à leur cause. Selon eux, le taux de prise en charge et d'hébergement pour les mineurs aurait chuté dans le Doubs. Sont dénoncés les entretiens d'évaluations où la préfecture décide si oui ou non une personne qui n'est pas en possession de ses documents d'identité est majeure. *"Ils posent des questions sur leurs parcours migratoire et en une heure ils prennent une décision souvent violente"*. Si la personne réfugiée est considérée comme majeure alors elle est "remise à la rue", parfois sans cette fameuse évaluation *"résultat il n'est pas possible pour eux de formuler un recours et de pouvoir changer de ville"*. Au quotidien l'association SoLMiRé accompagne 37 jeunes migrants dans différentes étapes : scolarisation, démarches administratives et juridiques, habillement, nourriture...

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/une-association-bisontine-denonce-des-dysfonctionnement-du-departement-du-doubs-dans-l-accueil-des-mineurs-etrangeurs-9046942>

BÉZIERS

Une tentative d'expulsion injuste et surtout inhumaine

Un homme a été condamné plus lourdement en appel, car une interdiction du territoire français a été prononcée (ITF). Il a été immédiatement transféré au centre de rétention administrative (CRA) de Nîmes à sa sortie de prison et expulsé au Maroc. Pourtant, condamné pour des faits mineurs et ayant purgé sa peine, il avait construit une vie en France.

Arrivé à l'âge de 11 ans dans le cadre du regroupement familial, il s'est marié à une citoyenne française. Ensemble, ils ont trois enfants. Il élève également un quatrième enfant, adopté, qu'il considère comme le sien. Il souffre d'une maladie chronique provoquant des douleurs sévères. Après des années de souffrance, il avait enfin trouvé un traitement efficace — traitement qui n'existe pas au Maroc. Il est entouré d'une famille soudée : ses frères et sœurs, brillants et engagés, dont l'une est urgentiste, le soutiennent activement. Il est décrit par elles et eux comme le plus intégré de la famille. Pourtant, il a été reconduit au Maroc, un pays dont en plus il ne parle pas la langue.

Le juge, qui l'a vu une semaine après son enfermement au CRA, n'a tenu compte ni de la détresse de sa femme, ni de celle de ses enfants. Il a voulu renvoyer froidement un homme seul, malade et sans repères dans un pays qu'il ne connaît pas. La loi du 26 janvier 2024, « *victoire idéologique* » autoproclamée par l'extrême-droite, a entériné un recul sans précédent pour les droits des personnes étrangères ayant une vie privée et familiale stable en France, en permettant que celles-ci soient légalement expulsées du territoire, comme ce fut le cas pour lui.

On vient d'apprendre qu'il s'était opposé à son expulsion, et qu'il avait finalement été assigné à résidence. Sa situation reste donc extrêmement précaire.

<https://www.lacimade.org/prison-de-beziers-une-expulsion-injuste-et-surtout-inhumaine/>

BORDEAUX

L'État condamné pour « carence prolongée » en matière d'hébergement d'urgence

En février 2024, les Maires de Bordeaux, Strasbourg, Grenoble, Lyon et Rennes, rejoints par la Métropole de Lyon et la Ville de Paris, ont déposé simultanément des recours indemnitaires auprès des tribunaux administratifs de leurs Villes. L'objet du recours ? Faire reconnaître la carence de l'État en matière d'hébergement d'urgence, et obtenir remboursement des dépenses engagées par les collectivités en lieu et place de l'État pour sortir femmes, hommes et enfants des rues. Cette démarche a mis en lumière la défaillance structurelle de l'État dans la lutte contre le sans-abrisme, qui relève pourtant de sa compétence exclusive. Le logement est un droit humain fondamental et inaliénable.

Le 5 novembre 2025, l'État est finalement contraint à **rembourser 8 500 euros** à la Ville de Bordeaux au titre de préjudice pour sa prise en charge des frais d'hébergement de plusieurs personnes à la rue en lieu et place de la Préfecture. Le tribunal administratif de Bordeaux a ainsi condamné l'État au motif d'une « *carence prolongée* » en matière d'hébergement des sans-abris.

Le Maire de Bordeaux a salué cette décision rappelant qu'ont été décompté lors de l'édition 2025 de la Nuit de la Solidarité bordelaise 392 personnes sans-abri dans la rue ou en campements, 245 personnes en bidonvilles et 124 en squats.

Par ailleurs, rappelons que cette démarche des collectivités visant à faire reconnaître la responsabilité fautive de l'État en matière d'hébergement d'urgence est concomitante d'une démarche inter-associative, les recours « Non-assistance à personnes mal-logées », dont l'ANVITA est requérante.

L'ANVITA se félicite de la décision du Tribunal administratif de Bordeaux qui s'inscrit dans la lignée de celles du Tribunal administratif de Grenoble pour le compte de la Ville de Grenoble et de la Cour d'appel administrative de Bordeaux pour le compte de la communauté d'Agglomération du Pays Basque, et surveillera avec attention les avancées juridiques dans les autres territoires engagés.

DUNKERQUE

Des militants britanniques font la "chasse aux migrants" en France, dans le Nord

Plusieurs signalements ont été faits depuis le mois de juillet 2025 au parquet de Dunkerque. Ces derniers jours, des militants du mouvement "*Raise the Colors*", "*hisser les drapeaux*", sont venus du Royaume-Uni, comme ils l'affirment sur les réseaux sociaux, chasser du migrant en France.

Sur les vidéos, les fondateurs du mouvement, se filment avec la mention "*chasse aux migrants sur les plages françaises*". On les voit frapper un moteur de bateau avec un bâton, mais aussi piétiner des gilets de sauvetage avant d'aller au contact des exilés.

Le fondateur de l'association Utopia 56 qui vient en aide aux migrants, s'indigne. "*À chaque fois qu'ils sont venus, on a fait les signalements, et ce qu'on trouve bizarre, c'est que les autorités ne réagissent pas sur le littoral. Ils peuvent faire leurs vidéos et il ne se passe rien.*" En octobre, le parquet de Dunkerque a ouvert une enquête pour violences aggravées commises sur des migrants.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-nord/des-militants-britanniques-font-la-chasse-aux-migrants-dans-le-nord-5102044>

FOUGÈRES

Les jeunes exilés de Rennes pourront rester encore trois semaines

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Bonne nouvelle pour les quinze jeunes, hébergés à l'hôtel à Fougères, depuis l'évacuation de leur campement du parc de Maurepas, à Rennes fin octobre : Ils vont pouvoir rester quelques semaines de plus au Formule1. La Ville, qui s'était déjà engagée à financer 13 nuitées, jusqu'au 13 novembre 2025, a indiqué prolonger cette prise en charge jusqu'au 1^{er} décembre 2025. Dans un communiqué, le maire, rappelle cependant que l'hébergement d'urgence et la mise à l'abri doit être assurée par la préfecture.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/fougeres-35300/a-fougeres-les-jeunes-exiles-de-rennes-pourront-rester-encore-trois-semaines-5b5ea3ac-bf9e-11f0-a083-858f2b6e92c2>

MARSEILLE

« Jumbo », la nouvelle spirale de rafles préfectorales racistes à Marseille

Un véritable système de rafles a été mis en place à Marseille depuis Avril 2025. Les contrôles au faciès sont désormais assumés, depuis le 7 Octobre 2025 la police traque chaque semaine dans les opérations Jumbo les hommes arabes et noirs en espérant pouvoir les expulser en cas de défaut de titre de séjour.

<https://mars-infos.org/jumbo-la-nouvelle-spirale-de-8263>

NORD

Six associations attaquent l'État en justice pour "non-respect des droits humains" envers les migrants

Six associations ont annoncé mercredi 19 novembre 2025 avoir attaqué l'Etat français en justice pour "*non-respect des droits humains*" des plus de 2 000 migrants qui "*survivent*" dans des campements précaires autour de Dunkerque (Nord), notamment Loon-Plage ou encore Grande-Synthe. Les organisations Refugee Women's Centre, Médecins du Monde, Utopia 56, Roots, Salam et Human Rights Observers expliquent dans un communiqué commun avoir déposé mardi une requête en référé liberté devant le tribunal administratif de Lille. Elles demandent au juge de "*constater l'atteinte grave et illégale aux libertés fondamentales commise par l'administration*" envers les migrants dans le Dunkerquois et l'appellent "*à ordonner à l'État de prendre des mesures immédiates et pérennes*".

En clair, ces associations dénoncent les conditions de vie "*indignes*" des hommes, femmes et enfants dans ces campements de fortune où ils "*manquent de tout : accès à l'hygiène, à l'alimentation, aux soins, à l'hébergement, à l'information*". Elles enjoignent aussi à l'État de leur assurer un accès à l'eau et à un minimum d'électricité.

"*La Ville de Dunkerque a mis à disposition un seul robinet dans un lieu de vie, qui est enlevé suivant les démantèlements successifs*", précise Utopia 56. "*Pour tout le reste, ce sont les associations qui assurent. Avoir de l'électricité c'est essentiel, ça permet notamment aux migrants d'appeler les secours quand il y a un problème en mer* [pendant les traversées de la Manche]. *Sans nous, sans les associations, les migrants n'auraient rien, ni à manger, ni de tentes, ni de premiers soins, ni de bois de chauffage*".

"*Sur le Dunkerquois, la volonté de non-accueil de l'État agit à rebours du devoir d'humanité*", fustigeait déjà l'an dernier l'association Salam, pour qui les mises à l'abri temporaires et parfois lointaines organisées par la préfecture du Nord ne correspondent pas aux besoins "*inconditionnels*" des migrants sur le littoral.

L'État propose, en effet, des mises à l'abri après les démantèlements ponctuels de campements informels dans la zone de Dunkerque. Souvent, des bus sont dépêchés par la préfecture pour diriger les migrants vers des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), situés à Croisilles, Nédonchel et Trith-Saint-Léger. Sur place, des agents de l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) présentent aux migrants leurs droits et les procédures envisageables : demande d'asile, hébergement en CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile), possibilité d'aide au retour volontaire. Mais le plus souvent, les migrants, désireux de rejoindre clandestinement l'Angleterre, refusent de rejoindre ces structures proposées par l'État et qui sont éloignées des côtes. Les exilés préfèrent patienter sur leurs lieux de vie, non loin des plages, en attendant de traverser la Manche.

"*L'urgence est là, sous nos yeux*", alerte la coordinatrice du programme Nord Littoral de Médecins du Monde, évoquant des "*conditions de vie inhumaines*". "*En abandonnant ces personnes, l'État les met en danger et choisit de les rendre malades*".

"*Le nombre de personnes exilées sur les campements informels du Dunkerquois a explosé, passant d'une moyenne de 750 à plus de 2 000 en 2025, avec de plus en plus de femmes et d'enfants. Mais nos moyens n'ont pas augmenté proportionnellement*", déplore aussi Refugee Women's Centre.

En 2017, une action semblable avait été menée concernant les campements de migrants dans la zone voisine de Calais. Le tribunal administratif de Lille avait alors ordonné à l'État et aux collectivités locales de mettre en place des mesures d'aide, comme la création de points d'eau et de sanitaires dans ces campements. Une ordonnance validée par la suite par le Conseil d'État. En juin 2025, la justice administrative a en revanche rejeté un recours en référé liberté de trois associations qui visait à enjoindre aux collectivités locales d'améliorer le ramassage des déchets des campements de migrants autour de Calais. Leur requête au fond

n'a pas encore été examinée.

PARIS

Enfin abrités

Il était temps. Après 5 jours et 5 nuits de mobilisation, et alors que les températures ne cessaient de chuter, que de nouveaux épisodes de pluie étaient prévus, et que la santé des personnes sur place était de plus en plus menacée, la mobilisation a porté ses fruits. Dimanche soir, nous étions résolus à passer une nouvelle nuit sur place en soutien des familles, toujours déterminées à faire respecter leurs droits, quand la nouvelle est tombée : 410 personnes, dont 160 enfants, sont mises à l'abri par la Ville de Paris. Abrisées pour la nuit au cœur de la mairie du XX^e, des places d'hébergement d'urgence pérennes seront proposées dès lundi. La Mairie a su, tardivement, agir et protéger. La Préfecture de région Île-de-France (représentante de l'État responsable de l'hébergement d'urgence pour toutes et tous) a, elle, continué de se terrer dans son silence et sa lâcheté, jouant avec la vie des personnes manifestant, malgré les nombreuses alertes médicales. Nous retenons la force extraordinaire de la mobilisation et de la solidarité citoyennes. Nous tenons à remercier les soutiens pour leurs présences, les habitants du quartier qui ont déposé des dons, les restaurateurs et commerçants qui ont ouvert leurs portes, les médecins venus bénévolement

Utopia56

Naufrage meurtrier dans la Manche : jusqu'à quinze années de prison requis contre les passeurs présumés

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Des peines allant de trois à quinze ans de prison ferme ont été requises par le parquet jeudi 13 novembre 2025 à Paris à l'encontre de huit hommes afghans et kurdes-irakiens, accusés d'être les passeurs de migrants à l'origine d'un naufrage meurtrier dans la Manche en 2023. Dans ce drame qui avait entraîné la mort de sept candidats afghans à l'exil vers le Royaume-Uni, la représentante du ministère public a en revanche demandé au tribunal de libérer le neuvième prévenu, un ressortissant soudanais originaire du Darfour et pilote présumé de l'embarcation, en reconnaissant à ce rescapé du naufrage sa qualité de « victime ».

Âgés de 23 à 45 ans, poursuivis notamment pour homicides involontaires, les huit autres prévenus, « *aveuglés par leur volonté d'enrichissement* », ont « *mis à disposition des embarcations de fortune surchargées à l'extrême* », a fustigé la procureure durant ses deux heures de réquisitions qu'elle a démarrées par la lecture des noms des sept victimes. « *Alors qu'ils n'aspiraient qu'à l'espoir d'une vie meilleure, ils sont morts du mépris de ces passeurs pour la vie* », a-t-elle affirmé.

L'affaire remonte à la nuit du 11 au 12 août 2023, lorsqu'un « small boat » avec 67 personnes à bord quitte la plage près de Calais. En haute mer, après une avarie de moteur, le pneumatique de fortune chavire et les passagers afghans, ainsi que les deux pilotes présumés, se retrouvent à la mer, pour certains équipés de bouées faites de chambres à air gonflées. Bilan : sept morts et soixante personnes prises en charge par les secours maritimes français et britanniques.

Le procès qui s'est ouvert le 4 novembre 2025 devait examiner les responsabilités individuelles des prévenus présentés comme un réseau de passeurs qui organisait des

traversées pour des migrants en situation irrégulière. Selon l'enquête, ce réseau était organisé en deux branches, l'une irako-kurde chargée de la logistique, l'autre afghane chargée du recrutement des candidats à l'exil.

Mais la présidente du tribunal s'est heurtée en dix jours d'audiences à l'amnésie collective de la part de prévenus parfois en détention déjà depuis un an et demi, et qui ont nié toute implication dans le naufrage. La procureure a assumé des réquisitions d'une « *extrême fermeté* » envers les deux Kurdes irakiens, moteurs du réseau aux méthodes musclées, selon les enquêteurs. Elle a demandé 12 ans de prison ferme pour l'un et 15 ans pour un autre, qui « *n'a jamais fait autre chose que cette activité de passeur depuis qu'il est arrivé en Europe* » et se livrait à une guerre de territoire sur le littoral français avec des passeurs « *concurrents* ».

A l'encontre des prévenus afghans, le ministère public a requis 3 et 4 ans de prison concernant deux hommes pour lesquels il n'a pas retenu la qualification d'homicides involontaires. Il a demandé 8 ans d'emprisonnement pour trois autres et 9 ans pour un dernier, toujours sous mandat d'arrêt.

Seul le sort du rescapé soudanais doit « *être distingué de celui des autres prévenus* », a estimé le ministère public. Lors du procès, un seul (31 ans), s'est ouvert sur son parcours chaotique. La procureure ne l'a pas cru, lorsqu'il a nié avoir tenu la barre de l'embarcation qui a fait naufrage, et a demandé pour lui deux ans prison avec sursis pour homicides involontaires, qui sont déjà couverts par sa détention depuis le 16 août 2023.

Mais elle lui a surtout reconnu « *un statut de victime, au regard de son parcours de vie depuis sa naissance dans un pays en guerre perpétuelle* », jusqu'à la plage de Calais. « *Il est temps que vous sortiez de détention* », a-t-elle lancé en direction du box vitré derrière lequel il était assis, la tête entre ses mains, aux côtés des autres prévenus. « *La vie vous a conduit à être un exilé, à débiter une migration sans fin, dans des conditions d'insécurité extrêmes, dont le sort s'est trouvé entre les mains de passeurs sans scrupule, animés uniquement par l'appât du gain* », a souligné le ministère public. Il est aussi le seul, dans le box, contre lequel une interdiction définitive du territoire français n'a pas été demandée.

Depuis son arrestation il y a deux ans, dans les heures qui ont suivi le naufrage, l'horizon, dans sa cellule du bois d'Arcy, il tentait, entre cours de français et travail en prison, de maintenir un semblant de normalité dans son difficile quotidien carcéral. Dans un courrier, depuis la maison d'arrêt, le jeune homme témoignait sur cinq pages, dans une écriture en italiques soignées, d'une vie en prison "très dure". Surtout, il n'a jamais cessé de clamer son innocence.

Le soudanais, a été relaxé, mardi 17 novembre 2025. Il "sera hébergé grâce à la solidarité citoyenne", a précisé son avocat. "Il pourra défendre son dossier d'asile devant la CNDA [Cour nationale du droit d'asile] en décembre. Nous espérons qu'à l'issue, il sera reconnu réfugié".

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/naufrage-meurtrier-dans-la-manche-jusqua-quinze-annees-de-prison-requis-contre-les-passeurs-presumes-83a27b9a-c0d4-11f0-a7a6-0300a242c945>

RENNES

Occupation d'un centre social par des migrants à Rennes : le tribunal administratif demande la libération des lieux

Le tribunal administratif de Rennes a rendu sa décision jeudi 20 novembre 2025 au lendemain d'une audience en référé concernant la situation au centre social "Simone Iff", situé dans le quartier Maurepas à Rennes. Le centre est occupé par une centaine de migrants

sans solution de logements depuis trois semaines. La justice demande la libération des lieux avant le mercredi 3 décembre à midi, après ce délai le conseil départemental, propriétaire des lieux, pourra recourir au besoin à la force publique.

Dans un communiqué, le département d'Ille-et-Vilaine réagit et affirme que *"cette décision reconnaît les enjeux soulevés depuis plusieurs semaines, notamment la perturbation majeure du fonctionnement du site et le besoin impérieux de rétablir la sécurité des agents comme des usagers"*. La collectivité rappelle que c'est l'État qui a la compétence exclusive de l'hébergement d'urgence. Elle évoque une *"recherche constante d'équilibre : entre humanité et respect du droit, entre urgence sociale et continuité du service public pour les habitants du quartier"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/occupation-d-un-centre-social-par-des-migrants-a-rennes-le-tribunal-administratif-demande-la-liberation-des-lieux-4423230>

Après deux semaines d'occupation d'un centre social à Rennes, quel avenir pour la centaine d'exilés ?

Une centaine de personnes, occupe l'Espace Social Commun Simone Iff de Maurepas. Le lieu, propriété du département d'Ille-et-Vilaine, est donc fermé au public depuis deux semaines, ce qui laisse les quelque 250 bénéficiaires quotidiens du centre social en difficulté. Le département redirige pour l'heure ce public vers le CCAS (centre communal d'action sociale), qui travaille en *"mode dégradé"*.

Parmi les occupants *"37 enfants dont 17 mineurs non accompagnés"*, selon Utopia 56, attendent une solution d'hébergement pérenne. Les 17 jeunes attendent que le département reconnaisse leur minorité pour être pris en charge par la protection de l'enfance. Beaucoup d'entre eux étaient déjà présents au camp de Maurepas, évacué le 23 octobre, et dont les solutions d'hébergement ont été temporaires.

L'association Utopia56, qui vient en aide aux réfugiés depuis près de dix ans, assure qu'il s'agit bien d'une *"occupation et non d'un blocage"*. Le département a été contraint de fermer l'accès au public à l'Espace Social Commun depuis le 29 octobre 2025, pour des raisons notamment de normes de sécurité. Depuis, la situation est bloquée.

Ce n'est pas la première fois, que des bâtiments publics sont occupés à Rennes. Mais *"rien ne bouge"*, dénonce le co-fondateur d'Utopia 56 : *"Le ping-pong permanent entre l'État, la mairie et le département qui se rejettent la responsabilité, ce n'est plus possible. À un moment donné, il y a une responsabilité collective. Il y a une défaillance totale de toutes les institutions. À Rennes, il y a des logements vides, mais surtout des bureaux vides. On ne demande pas des appartements luxueux, mais simplement à ce que la nuit, ces personnes ne meurent pas dans la rue"*.

Le département d'Ille-et-Vilaine, propriétaire des lieux, dépose un référé en justice jeudi 13 novembre 2025 pour que l'État procède ensuite à l'évacuation. Le Président du conseil départemental, refuse d'entendre qu'il participe à un *"ping-pong"* avec la mairie et l'État dans ce dossier : *"L'hébergement d'urgence est une compétence de l'État. Les départements ont des responsabilités en matière de protection de l'enfance, nous les assumons, nous mettons aussi à l'abri les femmes seules avec enfant de moins de trois ans, ainsi que les femmes enceintes. Les associations oublient de dire que le département assure la prise en charge de plus de 900 mineurs non accompagnés, dont près de 400 sont accompagnés dans le cadre de contrat jeunes-majeurs."*

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-armorique/apres-deux-semaines-d-occupation-d-un-centre-social-a-rennes-le-departement-attend-la-decision-de-la-justice-7631266>

ROUEN

Quatre migrants découverts dans un camion frigorifique en provenance de Belgique

Lundi 24 novembre 2025, quatre hommes de nationalité irakienne ont été interpellés alors qu'ils se trouvaient dans un camion frigorifique au marché d'intérêt national de Rouen. Le camion dans lequel ils se trouvaient avait transité par Dunkerque, dans le Nord, précise le site. Les exilés ont été remis à la police aux frontières. *"Les policiers sont intervenus vers 23h50 après avoir été alertés par les migrants eux-mêmes"*. Les exilés ont appelé les secours en constatant grâce à la géolocalisation de leurs téléphones qu'ils s'éloignaient de l'Angleterre.

Les camions frigorifiques sont généralement utilisés pour tenter de franchir la frontière franco-britannique par les personnes qui n'ont pas les moyens financiers de payer la traversée en small boat. La présence de personnes à l'intérieur est supposée être plus difficile à détecter par la police mais les police française et britannique disposent de nombreux moyens technologiques pour contrôler les cargaisons des camions. Et les risques encourus par les exilés à l'intérieur sont énormes. La température peut descendre proche de 0°C dans les camions frigorifiques et les personnes peuvent donc très rapidement se trouver en hypothermie. Le risque de suffocation est également important dans un camion frigorifique car ces véhicules n'ont que très peu de ventilation dans la remorque.

En 2024, plus de 2 646 personnes ont été découvertes dans des camions en direction de l'Angleterre.

"C'est la seule option que j'ai (...) J'ai rien, pas d'argent, personne à qui en demander, je ne vais pas essayer de monter dans un canot", avait confié un exilé rencontré fin 2024 dans un campement de Calais. Une seule règle encadrait ses tentatives : *"Je fais juste attention aux sigles 'produits chimiques' qui sont inscrits sur les portes arrière des véhicules, c'est tout. Sinon, j'essaie de monter dans un poids lourd, de toutes les manières possibles, de jour comme de nuit"*.

SAINT-BREVIN-LES-PINS

Une association s'inquiète pour les exilés menacés d'expulsion

Un bénévole du Collectif des Bréviinois attentifs et solidaires (CBAS) et son président, s'inquiètent de la « pression » exercée par la préfecture de Loire-Atlantique sur les structures d'accueil de demandeurs d'asile et notamment, à Saint-Brevin-les-Pins.

Le centre accueille 110 personnels presque en permanence. Des femmes, des hommes et des enfants, dans l'attente d'une décision qui scellera leur sort. « Nous ne remettons pas en cause les demandes d'asile refusées. Ce qui nous interpelle, c'est que lorsque c'est le cas, aucune solution n'est proposée aux exilés. » En Loire-Atlantique, selon l'association, environ une centaine d'hébergements d'urgence ont été supprimés, faute de moyens. Deux exilés ont quitté le CADA de Saint-Brevin-les-Pins récemment. Et tous deux sont dans des situations précaires. « L'un est parti chez un proche, l'autre n'avait aucune solution, donc il est hébergé à tour de rôle chez des bénévoles ». Une réponse à l'urgence qui a ses limites. « Nous sommes totalement démunis, reconnaît le président. Quel pouvoir avons-nous ? »

Le collectif milite pour que des solutions pérennes soient trouvées. « *L'État a le devoir de proposer un hébergement à quiconque, quelle que soit sa situation administrative* ».

Parmi les exilés du Cada, une dizaine d'adultes et presque autant d'enfants, âgés d'un à 6 ans, pourraient se retrouver dans une situation délicate. « *Sans revenus, sans droits, ils se retrouvent dans une précarité extrême. Des femmes et des enfants vont se retrouver à la rue* », explique le président. D'autant que le 115, saturé, refuse désormais de leur ouvrir les portes d'accueils d'urgence. Depuis le 7 juillet un décret de l'ancien ministre de l'intérieur prévoit que ces hébergements en sont plus accessibles aux déboutés de droit d'asile. « *L'état se resserre également sur les associations* », prévient le président du CBAS. L'association, qui compte 150 adhérents et une soixantaine de bénévoles actifs craint de devenir l'unique recours de ces exilés sans solution. « *Il faut absolument retrouver une dignité dans l'accueil. Ce n'est pas aux associations de pallier les manques de l'État.* »

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-brevin-les-pins-44250/des-femmes-et-des-enfants-a-la-rue-une-association-sinquiete-pour-les-exiles-menaces-dexpulsion-0dee2f5c-c3d1-11f0-a316-aa52a6afd2bb>

MANCHE

Traversées illégales : des filets pour intercepter les canots de migrants dans la Manche

Selon des informations du journal Le Monde et Lighthouse (un organisme de journalisme collaboratif), les forces de l'ordre françaises s'apprêtent à expérimenter un nouveau dispositif pour stopper les embarcations illégales de migrants qui tentent de traverser la Manche. En déployant dans l'eau des filets pouvant "neutraliser" les hélices des moteurs des "small boats" et ainsi les stopper.

"*La manœuvre sera hyper difficile*", reconnaît une source policière interrogée par Le Monde. Le risque majeur sera celui d'une collision entre le canot de migrants et le bateau intercepteur qui déploie le filet - en amont de l'embarcation. La manœuvre existe déjà pour lutter contre les navires de narcotrafic.

Une confusion des genres qui inquiète Amnesty International. "*Le recours à des tactiques conçues pour arrêter les navires de contrebande de drogue à grande vitesse contre des canots pneumatiques surchargés et instables remplis de personnes en quête de protection est une approche intrinsèquement imprudente et dangereuse*", dénonce l'ONG mercredi 19 novembre 2025.

Le sujet des interceptions dans la Manche n'est pas nouveau. Cet été, les autorités envisageaient déjà d'entrer dans l'eau pour stopper les embarcations. Mais elles se heurtaient au droit de la mer qui interdit à la police française d'intervenir dans l'eau, sauf pour mener des opérations de secours. En effet, les autorités sont pas supposées intervenir en mer afin d'éviter les mouvements de paniques et les noyades. Le ministère de l'Intérieur n'a ni confirmé ni infirmé cette nouvelle procédure. La Police aux frontières (PAF) dans le nord de la France a déclaré ce jeudi ne "*pas être au courant*" de ces nouvelles mesures d'interception.

En décembre 2023, le procureur de la République de Saint-Omer avait émis des réserves au sujet des interceptions maritimes : "*Le préfet a donné des consignes extrêmement claires aux forces de l'ordre sur le fait de ne jamais mettre en péril la vie des migrants*".

Selon Amnesty International, le risque léthal est pourtant bien présent. "*Répondre [aux traversées illégales] par des tactiques qui pourraient tuer [les migrants] n'est pas un*

contrôle des frontières, c'est une violation des obligations fondamentales découlant du droit humain à la vie", s'indigne le directeur du programme juridique d'Amnesty International au Royaume Uni. Pour les associations de terrain présentes sur le littoral nord, cette procédure est "indigne". "La France ne sait plus quoi inventer pour tenter de faire cesser les traversées de la Manche à la frontière franco-britannique, au risque de mettre encore plus en danger les personnes", a réagi Utopia 56.

Intervenir dans l'eau - bien que le droit de la mer l'interdise, donc - ne serait pas inédit. Vendredi 4 juillet, la BBC avait diffusé une vidéo tournée sur une plage française, près de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), montrant des gendarmes français intervenir pour empêcher un canot de migrants, déjà dans l'eau, de traverser la Manche. Sur les images, des forces de l'ordre, observant la scène stationnées sur le sable, enlèvent leur gilet par balle et leur ceinture, et accourent vers le canot, un cutter dans les mains. Les gendarmes lacèrent le bateau pour le mettre hors d'état de naviguer et ordonnent aux exilés de regagner la plage.

Déjà plus de 20 migrants sont morts cette année en tentant de rejoindre l'Angleterre. Les départs de canots surchargés depuis les plages se déroulent dans un grand chaos car les migrants craignent d'être interceptés. Cela donne lieu à des bousculades parfois mortelles lorsque des personnes chutent dans l'eau, ne peuvent pas se relever ou ne savent pas nager. *"Dans la précipitation et la peur de se faire repérer par les forces de l'ordre, les migrants ne prennent plus le temps de correctement gonfler les pneumatiques que certains passeurs fournissent",* expliquait un membre d'Utopia 56 en 2024. *"Par exemple, on constate que des migrants n'installent plus le sol rigide au fond des bateaux, or ce sol permet de maintenir le canot à flot. Sans, le bateau s'affaisse rapidement, il prend l'eau... On voit de plus en plus de personnes rentrer à la nage sur les plages".*

MEDITERRANEE

Traverser la Méditerranée à haute vitesse : les passeurs ont de plus en plus recours aux vedettes rapides, un danger accru

L'utilisation de puissants hors-bord, appelés vedettes rapides, pour semer les patrouilles en mer Méditerranée progresse depuis plusieurs mois. Certains de ces bateaux sont équipés de plusieurs moteurs qui, combinés, peuvent produire des puissances de 1 400 chevaux. Une telle puissance est supérieure à celle que peut produire un moteur de Formule 1. Elles peuvent mesurer jusqu'à 14 mètres de long et, malgré leur taille, atteindre des vitesses de plus de 120 kilomètres à l'heure en mer, ce qui signifie que la majorité des bateaux de contrôle frontalier ne peuvent pas les suivre.

Selon un responsable des garde-côtes, cité par l'agence dpa, il n'existe *"aucun moyen légal de les arrêter"*, car les garde-côtes ne peuvent mettre en danger la vie des personnes à bord de ces embarcations, par exemple par des tirs ou en essayant de les immobiliser en les heurtant. *"Ce sont des Ferrari pilotées par des experts qui se moquent de tout"*. Les agents des services frontaliers qualifient ces bateaux de *"fantômes"*. Leur vitesse ne permet pas de les rattraper, voire même de les repérer. Une porte-parole de Frontex souligne que ces vedettes rapides sont par ailleurs *"plus maniables que les patrouilleurs des autorités, qui sont plus grands, ce qui rend les vedettes plus difficiles à détecter et à intercepter"*.

Les garde-frontières de plusieurs pays de l'UE, ainsi que l'agence européenne des

frontières Frontex, affirment que les vedettes rapides sont de plus en plus utilisées pour la traversée entre la Libye et l'Italie. Cette hausse est également observée sur les traversées clandestines de migrants vers les côtes espagnoles depuis le Maghreb. Une telle traversée, depuis l'est du Maroc ou l'ouest de l'Algérie vers l'Espagne continentale ou les îles Baléares, peut s'effectuer en un peu plus de deux heures. Une tendance similaire se dessinait en Grèce il y a un an. Les voyages en hors-bord avaient entraîné l'an dernier une augmentation des arrivées en Grèce de migrants partis de Turquie. Selon certaines estimations, environ la moitié des migrants qui atteignent les côtes sud de l'Europe ont embarqué sur ces puissants bateaux à moteur. Le coût de ces traversées serait compris entre 6 000 et 15 000 euros, soit environ dix fois le prix des traversées effectuées à bord de canots pneumatiques et de bateaux en bois.

Même si les vedettes rapides sont construites à partir de matériaux de qualité bien supérieure à ceux utilisés pour les canots pneumatiques ou les pirogues, elles n'en restent pas moins dangereuses. Voyager à des vitesses aussi extrêmes signifie que toute personne tombant à l'eau risque la mort instantanée. A ces vitesses, la surface de l'eau devient un mur en béton et rend une chute presque inévitablement mortelle. Même à des vitesses plus lentes, les dangers sont importants. Comme les passeurs cherchent à naviguer le moins de temps possible dans les eaux de l'Union européenne (UE) et à optimiser leurs temps pour faire un aller-retour, ils ralentissent près des côtes européennes. Les migrants se retrouvent alors forcés, parfois sous la menace d'une armée, de sauter à l'eau pour rejoindre le littoral à la nage.

Au départ aussi, les candidats à l'exil sont souvent contraints de nager pour rejoindre les bateaux. Cette pratique vise en partie à éviter que les vedettes ne s'échouent dans des eaux peu profondes ou que du sable et des sédiments ne pénètrent dans leurs moteurs et ne les endommagent. Aussi, pour saturer les garde-côtes, les passeurs déploient souvent plusieurs bateaux en même temps, ce qui augmente le risque de collision avec d'autres embarcations.

Les prix très élevés de ces traversées confère par ailleurs aux passeurs des pouvoirs qu'ils exploitent. Certains sont prêts à accepter une baisse de leurs prix en échange de faveurs, qui peuvent aller de travail forcé à des actes sexuels sous la contrainte. D'autres migrants acceptent de s'engager à se prostituer une fois arrivés en Europe pour rembourser des dettes. Les autorités s'inquiètent également de voir des migrants désespérés accepter de servir de "mules" pour transporter de la drogue en échange d'une baisse du prix de la traversée. Cette drogue se présente sous forme de petits sachets à ingurgiter pour être récupérés au moment des selles. S'ils éclatent une fois avalés, ces paquets entraînent une mort par overdose presque instantanée. Ce danger n'est presque jamais communiqué à ceux qui sont prêts à tout pour se rendre en Europe.

Selon l'institut de recherche sur la criminalité transnationale Global Initiative, le nombre de migrants opérant comme passeur de drogue a augmenté ces deux dernières années, en particulier sur la route occidentale de la Méditerranée, entre le Maroc et l'Algérie vers l'Espagne.

Un expert marocain en droits de l'homme a expliqué que les exploitants de ces vedettes rapides *"préfèrent généralement transporter des migrants plutôt que de la drogue, car cela leur rapporte davantage"*. En août 2024, un responsable des garde-côtes grecs assure que ses agents *"n'avaient plus affaire à des canots pneumatiques bon marché équipés de petits moteurs, mais à des bateaux qui étaient autrefois utilisés par des réseaux de trafic de drogue et de cigarettes de contrebande"*. Il s'agirait ainsi de combiner les deux types de trafic - migrants et drogues - pour rentabiliser au maximum les traversées.

42 migrants portés disparus après le naufrage de leur embarcation

L'Organisation internationale des migrations (OIM) a annoncé, mercredi 12 novembre 2025, que 42 personnes (29 Soudanais, huit Somaliens, trois Camerounais et deux Nigériens) *"sont portées disparues et présumées mortes"*.

Leur embarcation, transportant 49 exilés dont deux femmes, a fait naufrage en Méditerranée centrale le 3 novembre 2025 quelques heures après leur départ de Zouara, à l'ouest de la Libye. *"De fortes vagues ont provoqué une panne de moteur, faisant chavirer le canot et projetant tous les passagers par-dessus bord"*, précise l'agence onusienne, se basant sur le récit des survivants. *"Après avoir dérivé en mer pendant six jours, seuls sept hommes – quatre Soudanais, deux Nigériens et un Camerounais – ont été secourus"*. « Le 8 novembre 2025, les autorités libyennes ont mené une opération de recherche et de sauvetage suite au naufrage d'un canot pneumatique ». L'OIM *"a fourni aux survivants des soins médicaux d'urgence, de l'eau et de la nourriture dès son arrivée au point de débarquement, en coordination avec les autorités compétentes"*.

Médecins sans frontières : reprise de ses activités de sauvetage en Méditerranée

Mercredi 12 novembre 2025, à Genève, l'ONG Médecins Sans Frontières a annoncé la reprise de ses activités de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale, qui avaient été interrompues en décembre 2024 dans le cadre de lois et politiques italiennes restrictives. Cette reprise a été permise par la mise en service d'un navire plus petit et rapide pour contrer la pratique des autorités italiennes consistant à désigner des ports éloignés, souvent dans le nord du pays, pour débarquer les personnes secourues, indique MSF.

Le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) a recensé un total de plus de 1 700 personnes mortes ou portées disparues cette année sur les voies migratoires de Méditerranée et au large de l'Afrique de l'ouest, en Atlantique. Selon Missing Migrants, un projet de l'OIM, quelque 33 000 migrants sont morts ou portés disparus en Méditerranée depuis 2014.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/naufrage-de-migrants-au-large-de-la-libye-42-personnes-presumees-mortes-selon-une-agence-de-lonu-bfd7fb5a-bfab-11f0-a7a6-0300a242c945>

Oyvon (signifie "espoir pour l'île" en norvégien)

Premiers sauvetages de MSF avec son nouveau navire humanitaire

Médecins sans frontières (MSF) est de retour en Méditerranée centrale. Samedi 15 novembre 2025, l'ONG a effectué sa première opération de sauvetage avec son nouveau navire humanitaire, l'Oyvon, avec un navire plus petit et plus rapide que le Géo Barents.

41 migrants, *"qui avaient passé trois jours éprouvants en mer sur un canot pneumatique surchargé et en mauvais état"* ont été secourus, indique MSF. Parmi ces exilés, majoritairement originaires du Soudan, se trouvaient trois femmes et 14 enfants. Le sauvetage a été mené conjointement avec le navire humanitaire *Louise Michel*, qui *"a aidé au transfert en toute sécurité [des migrants] vers l'Oyvon"*. Les exilés ont été débarqués quelques heures plus tard au port de Lampedusa.

Dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 novembre 2025, le bateau de l'ONG médicale a pris en charge 27 autres personnes, dont 12 enfants et sept femmes *"en détresse à*

bord d'un canot pneumatique". Un rescapé a confié à l'équipage qu'ils seraient morts si l'Oyvon ne les avait pas secourus. Ces migrants ont aussi rapidement été transférés à Lampedusa.

En décembre 2024, MSF avait annoncé la fin des sauvetages, après trois ans de présence en mer avec le Geo Barents. Selon les humanitaires, les restrictions imposées par les autorités italiennes les empêchaient d'exploiter convenablement les capacités de leur bateau. En particulier l'obligation de se rendre "sans délai" au port de débarquement assigné par les autorités italiennes juste après un premier sauvetage. Les ports assignés étaient, intentionnellement, très loin du lieu de sauvetage

Mais cette année, MSF a décidé de relancer ses activités en mer en affrétant un nouveau bateau, l'Oyvon (qui signifie "espoir pour l'île" en norvégien – le bateau étant un ancien navire ambulance en Norvège). Ce navire, plus petit et plus rapide que le Geo Barents, est *"une réponse stratégique aux lois et pratiques restrictives et obstructives imposées par le gouvernement italien"*, indique l'ONG. *"Nous sommes revenus [en Méditerranée] pour accomplir le devoir de sauver ceux qui se trouvent en détresse en mer, forcés de prendre des bateaux insalubres, après avoir enduré des conditions déplorables et inhumaines, la détention, les abus et l'extorsion, en Libye"*, insiste MSF.

UNION EUROPÉENNE

30 000 demandeurs d'asile à répartir depuis l'Italie, l'Espagne, la Grèce et Chypre

La Commission européenne a annoncé mardi 11 novembre que l'Italie, l'Espagne, la Grèce et Chypre vont recevoir de l'aide pour répartir ailleurs dans l'Union européenne (UE) au moins 30 000 demandeurs d'asile se trouvant actuellement sur leurs sols. La Grèce et Chypre *"subissent une forte pression migratoire du fait du niveau disproportionné des arrivées au cours de l'année écoulée"*, a déclaré mardi la Commission. Quant à *l'Espagne et l'Italie*, ces deux pays *"subissent également une forte pression migratoire du fait d'un nombre disproportionné d'arrivées à la suite d'opérations de sauvetage et de recherche en mer durant la même période"*. Suite à cette annonce vont s'ouvrir des négociations entre les 27 États membres de l'UE, dont nombre d'entre eux se montrent réticents à l'idée d'accueillir ces exilés. Les décisions de répartition devront néanmoins être prises d'ici fin décembre 2025.

Ce mécanisme de solidarité est prévu par le nouveau Pacte asile et migration, adopté en 2024 et qui doit entrer en vigueur d'ici la mi-juin 2026. Celui-ci vise à répartir plus équitablement la prise en charge des demandeurs d'asile sur le sol européen afin d'éviter que les pays en première ligne, considérés par Bruxelles comme étant sous *"pression migratoire"*, ne supportent plus à eux seuls la gestion des demandes.

Le Pacte a fixé un seuil minimal de 30 000 relocalisations chaque année. Mathématiquement, cela revient à un peu plus de 1 000 migrants par pays. *"D'un point de vue logistique, c'est assez facile de prendre 1 000 personnes à un autre pays : tu envoies des bus, des avions"*, soutenait un diplomate européen fin septembre 2025. Mais *"c'est politiquement que c'est très compliqué"*

Si un État refuse de jouer le jeu, l'UE prévoit qu'il paie une amende de 20 000 euros pour chaque migrant "*non relocalisé*". Certains pays ont déjà assuré qu'ils n'accueilleraient personne dans le cadre de ce dispositif et qu'ils se limiteraient à verser de l'argent, comme la Hongrie. Autre option : en cas de refus de relocalisation, les pays peuvent participer à des mesures de solidarité : déploiement de personnel, aide logistique et financière à d'autres pays... Les États ont donc le choix entre ces trois options. Mais une fois que le Conseil a donné son accord, ces engagements deviennent contraignants.

L'annonce a été retardée d'un mois, en raison des tractations en amont. Depuis plusieurs mois en effet, des États membres bataillaient pour être inscrits sur la liste des pays "*sous pression migratoire*" dévoilée mardi par le commissaire européen chargé des Affaires intérieures et de la migration. La Commission avait en effet pour tâche de classer les États membres en fonction du degré de "*pression migratoire*" subi, ouvrant à une participation différenciée au mécanisme de solidarité. Cette classification se fait à partir d'une série de critères dont le nombre d'arrivées irrégulières, la taille du pays...

Ainsi, au-delà des quatre États bénéficiaires du mécanisme annoncés mardi, six pays pourront, pour leur part, être exemptés de leur devoir de solidarité ou demander une baisse de leur contribution "*en raison des pressions cumulées des cinq dernières années*". Ces six pays désignés dans cette liste de pays dits "*à situation migratoire significative*" sont la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Croatie, l'Autriche et la Pologne.

Une troisième catégorie a été définie : les nations "*à risque migratoire*". Cette liste comprend la France, l'Allemagne, la Belgique, la Finlande, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie et les Pays-Bas. "*Ces pays sont exposés à une pression migratoire, soit en raison du nombre élevé d'arrivées au cours de l'année précédente, soit en raison des tensions persistantes sur leurs systèmes d'accueil, soit en raison de la menace d'une utilisation de la migration comme arme qui pourrait créer des obligations disproportionnées au cours de l'année à venir*", précise la Commission. À ce titre, ils bénéficieront d'un accès prioritaire à l'aide opérationnelle et financière, mais ne seront pas exemptés de contribution.

En plus de débattre de la façon de gérer les arrivées, les États membres travaillent à l'amélioration des renvois des déboutés d'asile via la réforme de la « directive retour » actuellement en négociation.

ALLEMAGNE

Dans le secteur de la santé, l'Allemagne espère retenir à long terme les travailleurs migrants

Plus de 300 000 personnes sont arrivées en Allemagne ces dernières années dans le but de travailler dans le secteur des soins de santé et de l'aide à la personne. En Allemagne, le manque de main d'œuvre et les efforts de recrutement à l'étranger sont tels, que les chercheurs parlent d'"*industrie internationale de la migration*". Sur les réseaux sociaux, les cliniques soulignent que le personnel issu de l'immigration est devenu indispensable dans une équipe. Plus de 25 % de la population allemande est elle-même issue de l'immigration, c'est à dire qu'elle a immigré en Allemagne ou qu'au moins l'un de ses parents est né à l'étranger.

Selon l'Agence fédérale pour l'emploi, le secteur des soins en Allemagne s'effondrerait sans l'immigration : "*Près d'un aide-soignant sur quatre dans les maisons de retraite est de nationalité étrangère*". Si l'on regarde l'ensemble du secteur de la santé, une

personne sur cinq vient de l'étranger. Et cette tendance est à la hausse. De nombreux aides-soignants partent bientôt à la retraite, pendant que d'autres quittent la profession devenue trop pénible. La migration de main-d'œuvre dans le secteur de la santé s'est fortement professionnalisée. Au-delà du personnel infirmier récemment arrivé de l'étranger, de nombreux spécialistes dans les cliniques ou dans les soins gériatriques sont des ressortissants allemands issus de l'immigration. De nombreux médecins et infirmières sont d'anciens réfugiés syriens ou ukrainiens.

Avec le vieillissement de la population, la demande va continuer à augmenter. Se pose ainsi la question du bien-être du personnel soignant pour que sa présence en Allemagne devienne pérenne. Une équipe interdisciplinaire de chercheurs a mené des recherches sur les moyens de retenir le personnel étranger à long terme. Elle a interrogé des soignants, des responsables d'hôpitaux et d'établissements de santé, des départements de ressources humaines, des écoles de langues, des centres de conseil et des agences.

De nombreux travailleurs immigrés s'installent dans des zones rurales. Le choix du lieu de vie des aides-soignants se résume souvent à une loterie. Le gouvernement mise sur des programmes dits *"triple gagnants"*. L'objectif est de soutenir à la fois les pays d'origine, l'Allemagne et les recrues, dont les cours de langue et les billets d'avion, par exemple, sont pris en charge. Les agences privées peuvent obtenir un label gouvernemental qui garantit un *"recrutement équitable en Allemagne"*. Certaines agences profitent toutefois du système pour faire grimper les prix de leurs services : *"Certains paient 12 000 euros, contractent des emprunts et rassemblent l'argent de leur famille"*. Et pour rembourser ces dettes, nombre de recrues dans la santé occupent un deuxième emploi. Il y a lieu de mieux informer les personnes concernées, mais aussi de mettre en place des contrôles et des sanctions.

Dans de nombreux pays, les soins infirmiers ne sont pas enseignés dans le cadre d'une formation professionnelle comme en Allemagne, mais font plutôt partie d'un diplôme universitaire. Des infirmiers et infirmières recrutés à l'étranger sont ainsi régulièrement déçus en découvrant qu'au lieu d'effectuer des tâches médicales, elles passent la plupart de leur temps à prodiguer des soins de base, à laver les patients ou à leur servir des repas. Dans de nombreux autres pays, ces tâches sont effectuées par des membres de la famille ou des aides-soignants. La déception est grande lorsque des professionnels de santé formés aux Philippines ne sont pas autorisés à administrer des perfusions ou à poser des cathéters en Allemagne. *"Ils ne comprennent pas et se demandent pourquoi ils ne sont pas autorisés à faire cela ?"*

"Les soirs, je dois apprendre l'allemand. C'est pourquoi je n'ai pas le temps. Le week-end, nous devons nous préparer à l'examen et au cours d'allemand. Et nous devons également assister au cours d'allemand le dimanche". C'est ainsi qu'une stagiaire vietnamienne décrit son quotidien. Sa vie sociale est reléguée au second plan. Les stagiaires et le personnel soignant suivent généralement des cours d'allemand dans leur pays d'origine et arrivent en Allemagne avec un certificat de langue en poche. La procédure peut toutefois s'avérer longue. Aussi, dans certaines régions d'Allemagne, la population parle des dialectes difficiles à comprendre.

Les chercheurs pointent aussi des difficultés pratiques très spécifiques. Par exemple, certaines équipes infirmières du matin insistent pour que tous les patients soient lavés avant 8h30. Or, lorsqu'une personne doit emmener son enfant à la crèche et ne peut compter sur sa famille vivant à l'étranger, elle ne peut commencer à travailler avant 8h30. Mais aussi, dans certaines localités, les réseaux de transport n'opèrent pas le soir. Enfin, il existe un important manque d'appartements abordables à proximité du lieu de travail.

Une femme originaire de Guinée, qui vit en Allemagne depuis plus de dix ans et

possède un passeport allemand, estime qu'il faut avertir les candidats à l'immigration du niveau de racisme dans le pays. Et son cas n'est pas isolé. Si les cliniques et les maisons de retraite ont fait des efforts pour sensibiliser leurs employés, il n'existe pratiquement aucune sensibilisation à l'adresse des patients et de leurs proches. *"Si le patient dit ne pas vouloir être soigné par des personnes noires, cela devient difficile"*.

Enfin, la discrimination à l'égard des minorités existe dans tous les domaines de la vie, que ce soit dans les administrations, les transports publics, dans la rue et sur le marché du logement. C'est à la société dans son ensemble de créer un environnement accueillant pour les travailleurs immigrés. *"Avoir vécu de la discrimination et du racisme influence la décision de rester ou de quitter son lieu de travail, son lieu de résidence, voire l'Allemagne"*. Le personnel soignant philippin s'inquiète du populisme de droite et du parti Alternative pour l'Allemagne (AfD), au point de devenir un argument pour quitter l'Allemagne. D'autant que les options ne manquent pas. Le Canada, par exemple, recrute activement les infirmiers et infirmières des Philippines. *"Je resterai là où ma famille se porte bien. Là où je ne suis pas harcelée et où j'ai des amis"*.

Beaucoup réalisent aujourd'hui qu'une culture d'accueil est nécessaire. *"Amener les immigrés à participer, à s'intégrer et à rester est un processus de longue haleine"*. Il s'agit de *"créer des conditions de travail et de vie attrayantes à long terme, en tenant compte de leur situation particulière. Cela signifie créer des conditions de travail et de vie attrayantes pour tous."*

BELGIQUE

Forte hausse des demandes d'asile congolaises malgré un taux de rejet élevé

La Belgique fait face à une forte hausse des demandes d'asile venues de la République Démocratique du Congo. Depuis le début de l'année 2025, jusqu'au mois d'octobre, 2 120 Congolais ont déjà introduit une demande de protection internationale. C'est plus que sur toute l'année 2024.

En 2021, ils n'étaient que 363 demandeurs d'asile venus de la République démocratique du Congo. Depuis, les chiffres ne font que grimper. Ils doublent quasiment chaque année. Aujourd'hui, la RDC est quatrième pays d'origine des demandes introduites en Belgique, derrière l'Afghanistan, la Palestine et l'Érythrée et devant la Turquie, la Syrie et le Burundi. Mais lorsqu'on regarde les personnes réellement reconnues réfugiées, en 2025, la RDC n'arrive qu'en dixième position.

Pour, le directeur général de l'Office des étrangers, c'est simple : la plupart des demandes congolaises reposent sur de fausses déclarations. Une explication que rejette l'opposition congolaise. Pour un membre du bureau politique du PPRD, la Belgique ferme les yeux sur la situation au Congo. Son parti a été suspendu. Son leader, a été condamné à mort. Et, dit-il, la répression vise chaque voix discordante, illustrant par la suspension qui touche aussi d'autres partis de l'opposition proches de l'ancien président.

Il cite le cas de l'expert belgo-congolais, condamné à mort en septembre 2024 pour la tentative de coup d'État du 19 mai. Ce dernier a passé huit mois et demi en prison avant d'être libéré le 4 février 2025. Plusieurs généraux sont aujourd'hui en détention. Et même avec un taux de rejet très élevé, Bruxelles reste une destination privilégiée pour les opposants congolais. Une dizaine, proches de Joseph Kabila, y vivent aujourd'hui. Certains comme demandeurs d'asile. D'autres simplement en exil.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251120-belgique-forte-hausse-des-demandes-d-asile-congolaises->

BULGARIE

Frontex accuse la police bulgare d'être responsable de la mort de trois adolescents égyptiens en décembre 2024

Près d'un an après avoir retrouvé les corps de trois mineurs égyptiens, âgés de 15 à 17 ans, morts de froid à la frontière entre la Turquie et la Bulgarie, Frontex accuse la police bulgare d'être en partie responsable. Dans un rapport rendu public début novembre 2025, le Bureau des droits fondamentaux (FRO) de l'agence européenne revient sur ce drame et impute à la Bulgarie de *"ne pas avoir pris les mesures adéquates à temps, entraînant des pertes humaines"*. Et ce, alors que les autorités *"étaient sous l'obligation d'aider et de secourir les migrants"*, *"avaient suffisamment d'informations pour en déduire qu'il s'agissait d'une situation de vie ou de mort"*, *"avaient connaissance de la localisation des migrants"* et *"étaient en capacité d'agir"*. Aussi, comme les trois exilés étaient des mineurs, Frontex ajoute que la Bulgarie *"n'a pas non plus rempli ses obligations en matière de protection de l'enfance"* et a fait preuve de *"négligence grave"* vis-à-vis de leur situation.

La nuit du 27 décembre 2024, l'organisation Colletivo rotte balcaniche (collectif de la route des Balkans) et l'association No name kitchen reçoivent vers 1h du matin des alertes sur leur téléphone d'urgence. Trois jeunes migrants seraient en danger de mort dans une zone forestière près de Gabar, au sud-est de la Bulgarie, à une vingtaine de kilomètres de la frontière turque. *"Des vidéos jointes aux signalements montraient deux d'entre eux inconscients et allongés dans la neige"*, rapportaient à l'époque les associations. Les humanitaires contactent alors immédiatement le 112, numéro d'urgence européen, et tentent en parallèle d'accéder à l'endroit où se trouvent les exilés, grâce à la géolocalisation transmise dans les premiers messages. Mais selon les ONG, les autorités bloquent les activistes. *"Des agents de la police aux frontières nous ont repérés dans la forêt. Ils ont mis leur véhicule au travers de notre chemin, ne nous laissant pas d'autre choix que de faire demi-tour"*, selon un militant du Colletivo rotte balcaniche. C'est finalement 24 heures après la première alerte que les équipes de secours parviennent à atteindre les lieux, en empruntant un autre chemin, plus discret. Elles découvrent alors deux corps, *"l'un recouvert de neige et l'autre la tête dans une flaque d'eau"*, puis le troisième le lendemain.

Interrogée par Frontex dans son rapport, la police aux frontières bulgare nie avoir obstrué l'opération de sauvetage menée par les humanitaires. Elle dit avoir bien reçu des alertes par une ONG mais affirme que les coordonnées GPS fournies étaient mauvaises. La police déclare avoir *"réagi immédiatement à tous les signaux reçus, mais les alertes du 27 décembre contenaient des informations erronées ou trompeuses"*. Selon les autorités, les corps retrouvés les 28 et 29 décembre se trouvaient *"à des endroits différents"* de ceux fournis par les militants.

Cependant, après enquête, l'agence de surveillance des frontières conclut pour sa part que les localisations envoyées par les ONG n'ont varié que de quelques mètres par rapport aux lieux exacts où se trouvaient les dépouilles. Frontex en déduit également que les autorités bulgares ont *"probablement empêché"* et *"activement interféré"* avec les tentatives de sauvetage des ONG. *"En conséquence, ces actions pourraient constituer une violation du droit à la vie, car les États doivent prendre les mesures appropriées pour protéger les vies humaines et ne doivent pas empêcher d'autres personnes de le faire"*.

En conclusion, l'agence européenne se dit *"profondément préoccupée par les allégations répétées selon lesquelles les autorités bulgares ne répondraient souvent pas*

correctement aux appels de détresse". Elle appelle donc la Bulgarie à "mener des enquêtes rigoureuses et diligentes sur toutes les allégations de défaillance des opérations de recherche et de sauvetage" et de "s'assurer de meilleures coordinations et d'échange d'informations avec tous les acteurs impliqués dans les opérations de sauvetage".

Les autorités bulgares n'ont pour l'heure pas réagi au rapport de Frontex.

De son côté, l'organisation Colletivo rotte balcaniche - qui a notamment été interrogée par l'agence européenne pour mener ce rapport - salue les conclusions de l'agence européenne, mais assure mercredi 19 novembre 2025 qu'elles *"ne sont que de la poudre aux yeux si elles ne sont pas suivies d'actions"*. *"Si Frontex prend ses propres allégations au sérieux, il n'y a qu'une seule solution : qu'elle cesse immédiatement toute collaboration ou tout soutien aux autorités bulgares"*, ajoute le collectif, qui reproche également aux agents de Frontex en Bulgarie le même comportement que la police bulgare. *"Bien que le FRO ait déclaré que nos efforts de sauvetage étaient 'sincères' et ait dénoncé leur obstruction par la police aux frontières bulgare, les agents de Frontex ont directement, et à plusieurs reprises, eux-mêmes participé à la criminalisation des équipes de sauvetage civiles, appliquant les mêmes pratiques que la police des frontières bulgare."* *"Depuis mars 2025, les agents de Frontex ont à plusieurs reprises bloqué et suivi les équipes de sauvetage pendant des heures, les empêchant finalement d'atteindre les migrants en détresse"*, dénonce l'ONG.

Ces dernières années, Frontex a augmenté le nombre d'agents déployés aux frontières bulgares. Et la Bulgarie, qui a intégré l'espace Schengen début 2025, a durci ses contrôles à la frontière turque pour limiter les arrivées de migrants. Mais selon les ONG et des témoignages d'exilés, les garde-frontières ont recours à des méthodes brutales pour enrayer les passages irréguliers et effectuent de nombreux refoulements.

En juin 2024, dans la petite ville de Svilengrad, toute proche de la frontière avec la Turquie, un quatre jeunes marocains indiquent : l'un, 24 ans a été refoulé cinq fois. Les autres, âgés de 22 à 30 ans, ont vécu deux, parfois trois *"pushbacks"*. Lors de ces refoulements, *"à chaque fois, la police a pris nos téléphones, nos affaires, notre argent", "ils prenaient aussi nos vêtements et nos chaussures"*. En avril 2022, les gendarmes turcs avaient retrouvé 84 migrants refoulés par les bulgares, à demi-nus et tentant de se protéger du froid avec des sacs.

Ces violences envers les exilés perpétrées par les autorités bulgares ont été dénoncées à de nombreuses reprises par des ONG. Mais elles sont aussi bien connues par Frontex, selon une enquête du réseau Balkan Investigative Reporting Network (BIRN). L'agence admet dans un document interne du FRO que *"les refoulements, qui s'accompagnent souvent d'un niveau élevé de violence et d'autres traitements inhumains ou dégradants, sont une pratique courante de la police des frontières bulgare"*.

<https://prd.frontex.europa.eu/document/serious-incident-reports-cat-1/>

ESPAGNE

Canaries

Le gouvernement accélère la prise en charge des mineurs isolés arrivés aux Canaries

Après des mois de transferts au compte-goutte, le gouvernement espagnol a accéléré ces dernières semaines sa prise en charge des mineurs isolés arrivant aux Canaries. Au total, 679 jeunes ont été intégrés au réseau national d'accueil, a indiqué la ministre de la Protection sociale du gouvernement des Canaries. La majorité sont des migrants originaires du Mali.

Parmi eux, 336 ont été transférés dans des centres pour mineurs de la péninsule et 343 dans des structures gérées par Madrid dans l'archipel espagnol. Le chiffre initial concernait 919 jeunes, mais 240 ont atteint l'âge de la majorité durant le processus. Ils ont été pris en charge dans des établissements pour adultes. Le secrétaire d'État aux Migrations a par ailleurs précisé que 817 places ont été mises à disposition des mineurs isolés, une centaine restant donc à pourvoir.

En accentuant les transferts de ce type, Madrid répond à une nouvelle ordonnance de la Cour suprême qui avait donné jusqu'à vendredi 21 novembre 2025 aux autorités espagnoles pour accueillir ces jeunes ayant demandé l'asile aux Canaries.

Fin septembre 2025, le président des Canaries avait envoyé une lettre à la Cour suprême pour se plaindre de la lenteur des transferts de mineurs isolés – seuls 127 migrants avaient à l'époque été intégrés au réseau national d'accueil malgré la décision de justice. Le responsable canarien estimait que Madrid commettait un "outrage" et une "désobéissance manifeste" sur le sujet.

C'est la troisième fois que la haute juridiction exhorte le gouvernement à prendre des mesures urgentes pour permettre d'enregistrer les demandes d'asile des quelque 5 500 mineurs entassés dans les centres d'hébergement de l'archipel des Canaries. La première ordonnance avait été émise en avril. Après sept mois de mise en garde, la Cour suprême a estimé en octobre que "*le rythme d'exécution de ce mandat est manifestement irrecevable*" et a donné un nouvel ultimatum aux autorités, le menaçant une nouvelle fois de sanctions.

Le ministère des Migrations a quant à lui souligné "*les difficultés et la complexité*" de cette ordonnance puisqu'il s'agit "*d'enfants particulièrement vulnérables*". Pour respecter cette décision judiciaire et intégrer à son réseau les mineurs isolés des Canaries, le gouvernement a dû modifier "*complètement*" son système en créant de nouvelles structures. Jusque-là, Madrid gérait uniquement les adultes et les enfants en famille, la prise en charge des mineurs non accompagnés relevant des régions.

Le gouvernement a notamment ouvert un centre d'évaluation à Grande Canarie, qui fonctionne comme un lieu de transit en attendant de déterminer si les jeunes ont des attaches dans l'archipel. L'État dispose aussi de deux centres dans l'archipel et a créé plusieurs structures d'accueil dans diverses localités de la péninsule. Le ministère de l'Inclusion affirme également que d'autres sites sont recherchés pour augmenter les capacités d'accueil gérés par Madrid dans ces îles.

Malgré cela, la ministre de la Protection sociale du gouvernement des Canaries continue de tirer la sonnette d'alarme. Elle a averti vendredi 21 novembre 2025 que le système de protection de l'archipel "*reste très tendu*" car les services éducatifs, sanitaires et sociales délivrés aux mineurs restent à la charge des îles.

Dimanche 23 novembre 2025, 260 personnes à bord de deux embarcations ont été secourues au large de la petite île d'El Hierro par les services espagnols. Parmi eux, on compte 92 mineurs.

Cependant, le nombre d'arrivées tend à diminuer ces derniers mois. Entre le 1er janvier et le 15 novembre 2025, 14 690 exilés ont débarqué aux Canaries, contre 39 713 à la même période de l'an dernier, d'après les chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur. Soit une baisse de 63%.

En 2024, les Canaries ont connu des records d'arrivées : près de 47 000 personnes sont parvenues à rejoindre les îles. Du jamais vu pour l'archipel espagnol, même au plus fort de la "crise des cayucos" en 2006. Dans le même temps, le nombre de morts dans l'Atlantique a explosé : selon l'ONG espagnole Caminando Fronteras, 10 457 migrants sont décédés ou portés disparus sur les routes migratoires menant vers l'Espagne en 2024. Soit une moyenne de 30 morts ou disparus par jour.

Démantèlement d'un réseau faisant passer des migrants mineurs de l'Espagne vers la France

Onze personnes interpellées en Espagne sont soupçonnées d'être impliquées dans un réseau criminel "très organisé" faisant passer des migrants mineurs vers la France, selon un communiqué de la police espagnole publié jeudi 13 novembre 2025. Neuf ont été arrêtées à Lanzarote, aux Canaries, une à Grande Canarie et une autre à Madrid.

"L'organisation disposait de moyens logistiques au Maroc pour le transport et le franchissement des frontières" des mineurs jusqu'à l'archipel espagnol situé dans l'Atlantique, "de contacts en Côte d'Ivoire pour l'envoi de documents falsifiés" permettant d'obtenir de faux papiers pour ces jeunes et d'"une infrastructure en Espagne pour héberger temporairement les mineurs et gérer leur passage vers la France, destination finale du réseau", détaille la police nationale.

L'enquête a débuté après la disparition de 13 mineurs de deux centres d'accueil, sur l'île de Lanzarote et de Grande Canarie, entre novembre 2024 et mai 2025. *"Compte tenu de la gravité des événements, un dispositif a été activé pour clarifier les circonstances et le lieu où se trouvent les mineurs"*. En mai 2025, des agents ont arrêté une personne de nationalité mauritanienne alors qu'elle tentait d'embarquer dans un avion à destination de Madrid avec trois mineurs sans autorisation du centre d'accueil où ils avaient été hébergés. Une jeune fille d'abord prise pour une mineure s'est avérée être majeure et a été finalement interpellée elle aussi. Les perquisitions menées dans des domiciles à Lanzarote ont permis de saisir de nombreux documents, des dispositifs électroniques et de l'argent liquide appartenant au réseau.

Parmi les 11 personnes interpellées, quatre ont été placées en détention provisoire, soupçonnées de plusieurs délits, notamment appartenance à une organisation criminelle, falsification de documents, trafic illégal de personnes et pornographie infantile. Les autorités maintiennent l'enquête ouverte jusqu'à ce que tous les mineurs disparus soient retrouvés, ajoute le communiqué, qui ne précise pas à quelle fin ces mineurs étaient emmenés en France.

L'Espagne est l'un des trois principaux points d'entrée pour les migrants en Europe, avec l'Italie et la Grèce. Les îles Canaries, constituent une porte d'entrée importante pour la migration irrégulière vers l'Espagne, avec des records d'arrivées enregistrés l'an dernier où 47 000 personnes ont été recensées, du jamais vu. Mais ces arrivées tendent à diminuer dans l'archipel cette année : du 1er janvier au 31 octobre, un peu plus de 14 000 exilés ont atteint les Canaries, contre 34 000 à la même période de 2024, selon les derniers chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur. Et parmi eux, on compte de nombreux mineurs, provoquant la saturation du système d'accueil dans l'archipel. Environ 5 000 mineurs non accompagnés sont accueillis dans les centres d'hébergement surpeuplés des Canaries pour une capacité de 900 places. Pour désengorger ces structures, des transferts sont organisés vers la péninsule espagnole mais trop lentement, déplorent les autorités canariennes.

Cette saturation entraîne une détérioration des soins de santé, indispensables aux jeunes après des jours passés dans l'océan Atlantique, sans eau ni nourriture en quantité suffisante. Les services de santé se disaient d'ailleurs *"complètement dépassés"* en octobre 2024. *"Il est triste de voir qu'un pays avec un niveau de développement comme le nôtre n'est pas capable de soigner [...] ces mineurs"*.

GRÈCE

Premiers tests osseux sur les jeunes migrants affirmant être mineurs

Le ministre grec des Migrations, a déclaré dans un message publié sur les réseaux

sociaux, mercredi 11 novembre 2025, que les premiers tests d'âge - des tests osseux - avaient été effectués sur des migrants se déclarant mineurs. *"Sur les 104 premiers cas suspects examinés, 59 étaient des adultes. Les conséquences pour ceux qui ont fait de fausses déclarations sont évidentes"*. Dix ont été déclarés mineurs et 35 sont toujours en cours d'examen. Selon lui, ces tests ont été réalisés à la suite d'une décision ministérielle conjointe prise en août 2025, qui introduit des examens médicaux supplémentaires pour vérifier l'âge.

Dans une déclaration conjointe, les ministères des Migrations et de l'Éducation indiquent que la détermination de l'âge est effectuée à l'aide d'une combinaison de méthodes : un examen médical, une évaluation psychosociale et radiographie du poignet/de la main gauche pour déterminer l'âge osseux. En cas de résultats divergents, l'évaluation radiographique prévaut. Les migrants qui refusent de se soumettre aux évaluations sont automatiquement déclarés majeurs. Ce nouveau protocole, signé le 22 août 2025 par le ministre des Migrations, la vice-ministre et le ministre de la Santé, prévoit une procédure médicale spécifique dans les cas où les services compétents émettent des doutes quant à l'âge du demandeur d'asile.

Cette pratique du test osseux est très controversée. Lors de la validation de ce système par le conseil constitutionnel en 2019 en France, les associations avaient partagé leur déception. Pour elles, ces tests sont *"aussi fiables qu'une boule de cristal"*, la marge d'erreur étant estimée entre dix-huit mois et trois ans. Ainsi, *"un adolescent de 14 ans peut présenter la maturation osseuse d'un adulte"*, avait plaidé une avocate.

Le statut de mineur confère un statut juridique particulier en Grèce et partout dans l'Union européenne (UE), notamment en matière de logement, de liberté de circulation et d'accès aux services. Les mineurs sont aussi non-expulsables.

Ces derniers mois, la politique migratoire grecque s'est considérablement durcie. En septembre 2025, une loi a été votée une loi criminalisant les migrants. Le séjour irrégulier n'est plus une irrégularité administrative mais... un délit pénal. Les étrangers restés sur le territoire grec après le rejet de leur demande d'asile risquent une peine de deux à cinq ans, et une amende de 10 000 euros. *"L'idée avec cette loi, c'est un durcissement pour augmenter les retours forcés des déboutés [du droit d'asile]"*, avait précisé une source de l'Organisation internationale des migrations (OIM). *"Le ministre a un objectif clair : intégrer les personnes qui peuvent l'être le plus rapidement possible [...] pour qu'ils puissent devenir une main-d'œuvre disponible le plus rapidement possible. Et expulser tous les autres"*. La loi supprime également la possibilité d'obtenir un titre de séjour après sept ans de présence sur le territoire grec et porte la durée maximale de rétention de 18 à 24 mois.

Le gouvernement s'intéresse aussi de plus près aux réfugiés statutaires. Selon une nouvelle circulaire grecque, les autorités pourront engager une procédure visant à suspendre ou à révoquer ce statut de réfugié, à toute personne qui voyage dans son pays d'origine.

Depuis le début de l'année, plus de 40 000 migrants sont arrivés illégalement en Grèce - dont 35 000 par voie maritime, selon les chiffres de l'ONU. Il était 54 000 sur l'ensemble de l'année 2024. Le record a été établi en 2015 avec 850 000 arrivées.

Crète

Trois migrants meurent dans un naufrage au large de la Crète

Les garde-côtes grecs ont annoncé mardi 11 novembre 2025 avoir *"découvert trois corps"* de migrants dans une embarcation ayant *"apparemment fait naufrage"* au sud de

la Crète. C'est un navire de l'agence européenne des frontières Frontex qui a repéré le canot et qui a secouru 56 personnes. Le naufrage s'est produit par des vents violents près de la petite île grecque de Gavdos, au sud de la Crète. Des recherches ont été entreprises pour retrouver d'autres naufragés, a ajouté la porte-parole de la garde côtière.

Entre janvier et septembre 2025, plus de 15 000 personnes ont débarqué en Crète, principalement des Soudanais, des Égyptiens, des Afghans, des Syriens ou encore des Bangladais. C'est trois fois plus que les arrivées à Samos (4 300) ou les arrivées dans la région de l'Évros (5 000), sur la même période, selon les chiffres du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR).

Les autorités de l'île grecque s'inquiètent de ces arrivées continues. Les transferts vers le continent se font au compte-goutte. Contrairement aux autres îles comme Lesbos ou Chios, la Crète ne dispose pas - encore - de centre pour accueillir les nouveaux arrivants. Les capacités d'accueil de l'île se retrouvent souvent saturées, malgré des transferts réguliers des migrants vers le continent.

ITALIE

Trieste et Monfalcone, des mineurs non accompagnés préparent leur futur en Italie

Quelque 16 500 mineurs migrants non accompagnés sont actuellement enregistrés en Italie. 88 % sont des garçons entre 16 ou 17 ans à leur arrivée, 15 % sont âgés de 7 à 14 ans. 25 % sont originaires d'Égypte, 20% d'Ukraine, 10% de Gambie, 8 % de Tunisie, 6 % de Guinée. La Sicile accueille le plus grand nombre de mineurs migrants, suivie par la Lombardie, la Campanie et l'Émilie-Romagne. En Frioul-Vénétie Julienne, la région où se trouvent Monfalcone et Trieste, vivaient fin avril 2025 environ 700 mineurs migrants non accompagnés.

Un premier centre d'accueil pour les personnes arrivant par la route des Balkans a été construit dans la ville à la frontière slovène, en 2016, explique le directeur. En collaboration avec les autorités municipales de Trieste et de Monfalcone, la structure d'accueil de la coopérative Duemilauno de Trieste permet aux personnes d'y rester généralement un mois, avant d'être envoyées dans un centre prévu pour de plus longs séjours, où elles peuvent suivre des cours, apprendre l'italien et aller à l'école ou suivre une formation. Les mineurs non accompagnés ont également accès aux services de base et d'urgence du système de santé publique.

En cas de demande de protection, tout mineur a le droit de rester sur le territoire et d'être pris en charge dans des structures spécialement prévues pour eux. *"Les gens arrivent en continu, il y a beaucoup de turn-over"*, constate le directeur. A leur arrivée, les résidents passent un bilan de santé et sont assistés pour effectuer les premières démarches pratiques et administratives et éventuellement déposer une demande d'asile en Italie. *"En cas de nombreuses arrivées, beaucoup de jeunes restent un jour ou deux, puis s'enfuient. Aujourd'hui, la situation s'est beaucoup calmée, et la plupart des jeunes ont tendance à vouloir rester plus longtemps avec nous"*. Une fois majeurs, ces jeunes devront quitter le système de protection sociale réservé aux mineurs. *"Cela pose un problème, car nous ne parvenons pas à leur offrir beaucoup d'aide, à les former ou à les intégrer, faute de temps."*

Le centre d'accueil à Trieste compte 67 places, dont certaines sont réservées aux personnes qui viennent d'avoir 18 ans. *"Elles ne sont généralement pas transférées ailleurs et restent ici"*.

Le centre de Monfalcone était à l'origine une usine pour une société de production

de plastique. *"Nous essayons de limiter le nombre de personnes à environ 24. Bien sûr, il y a de la place pour beaucoup plus de monde"*, mais il est important de limiter le nombre de résidents pour respecter la philosophie de la coopérative Duemilauno, qui consiste à proposer des programmes personnalisés à ses jeunes résidents. Il y a des chambres doubles, ou simples qui sont attribuées aux résidents plus âgés, qui travaillent déjà ou terminent leurs études. *"Chaque chambre dispose d'une salle de bain, ce qui contribue déjà à réduire les sources de frictions potentielles"*. *"La plupart des résidents sont à l'école ou suivent des formations"*. *"Certains se lèvent à 6 heures du matin pour aller à l'école à Trieste, d'autres fréquentent l'école professionnelle située à quelques centaines de mètres. On y enseigne la menuiserie et la soudure, des compétences utiles pour trouver un emploi dans les chantiers navals"*, qui dominent l'économie de Monfalcone.

Le directeur constate les effets des politiques migratoire de plus en plus restrictive en Italie, et plus largement en Europe. Elles limitent les ressources que des coopératives comme la sienne et ralentissant l'intégration. *"Nous devons structurer le système de manière à considérer la migration comme une ressource, plutôt que comme un problème"*. *"Cela signifie que l'arrivée de jeunes pourrait être formidable sur le plan démographique pour notre économie et pour l'avenir. Mais il faut en prendre conscience et savoir gérer cette situation. Si l'on veut faire croire aux gens qu'ils ne sont pas une ressource pour nous, mais qu'ils vont aggraver la situation, provoquer des troubles, de la criminalité et des problèmes sociaux, alors le système ne fera que se rigidifier davantage. Nous [à la coopérative] croyons en la première version, mais il reste à voir si les politiciens peuvent voir les choses de cette façon."* *"Accueillir les personnes migrantes est la seule option possible pour le moment, à moins que nous ne commençons à avoir plus d'enfants et à croire en l'avenir. L'âge moyen en Italie est de 47,5 ans, alors qu'il est d'environ 20 ans dans les pays africains. Je ne sais pas quoi dire de plus pour convaincre les politiciens. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille accueillir tout le monde sans discernement ou créer le chaos. Il s'agit d'organiser les choses correctement et de les structurer autour de l'idée qu'une intégration réussie pourrait permettre aux migrants d'apporter les ressources dont l'Italie a besoin."* Bon nombre des jeunes qu'il voit passer par les structures d'accueil sont *"très motivés pour s'investir et combler leurs lacunes scolaires en très peu de temps. Les jeunes Italiens peuvent être beaucoup plus démotivés que ces jeunes"*.

POLOGNE

La Pologne rouvre deux postes frontaliers avec la Biélorussie fermés depuis des années

La Pologne a rouvert lundi 17 novembre 2025 deux postes frontaliers avec la Biélorussie, d'après les garde-frontières polonais. Les points de passages de Bobrowniki et Kuznica Bialostocka étaient fermés depuis plusieurs années en raison d'un important afflux de migrants et des tensions avec le pouvoir biélorusse, proche allié de Moscou.

Le ministère polonais de l'Intérieur a indiqué avoir pris cette décision pour répondre *"aux attentes des habitants et des entrepreneurs [de la région], dont des transporteurs"*, qui ont subi les conséquences économiques de la fermeture de passages de la frontière. Selon le gouvernement, si ces postes-frontières ont pu être rouverts, c'est que la frontière orientale de la Pologne et de l'Union européenne (UE) a été *"sécurisée comme jamais auparavant"* depuis le début des arrivées importantes de migrants venant de Biélorussie en 2021. À peine un an plus tard, en juillet 2022, Varsovie a inauguré une barrière d'acier haute de 5,5 mètres et longue de 186 km sur la frontière séparant la Pologne et la Biélorussie. Depuis 2021, Varsovie accuse Minsk de coorganiser avec Moscou l'afflux de migrants destiné à déstabiliser la Pologne et l'UE.

La frontière entre la Pologne et la Biélorussie passe au milieu d'une zone de forêt épaisse et de marécages. La forêt de Bialowieza couvre une superficie totale de 141 885 hectares dans laquelle les migrants errent souvent plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après avoir franchi la frontière. À cause de l'exposition prolongée à l'humidité, à l'insalubrité et au froid, nombreux sont ceux à souffrir du "*pied de tranchée*", une forme de lésion due au froid et à l'humidité qui s'est répandue durant la Première guerre mondiale. Si le pied n'est pas rapidement soigné, la gangrène s'installe, et peut entraîner l'amputation.

Beaucoup de personnes se retrouvent aussi à boire l'eau des rivières et des marais pour survivre, comme un Syrien de 25 ans : lors de son arrestation, "*impossible*", pour le jeune homme, "*de s'arrêter de vomir*". Son état a nécessité un transfert d'urgence à l'hôpital. "*Entre les coups en Biélorussie, la barrière et cette forêt, franchement, il ne faut pas tenir à la vie pour venir ici*", estimait-il. Depuis fin 2021, au moins 55 personnes sont mortes dans la zone, d'après les ONG.

De leur côté, les garde-frontières et les douanes biélorusses ont confirmé sur Instagram que "*le trafic a[vait] repris*" à ces passages, soulignant qu'entretemps les deux postes avaient été modernisés et leur capacités d'accueil accrues.

Désormais, les routiers peuvent traverser la frontière polono-biélorusse par trois postes, ceux de Kuznica Bialostocka et Bobrowniki, et celui de Terespol, qui avait été fermé provisoirement par la Pologne à la suite d'exercices militaires russo-biélorusses organisés en septembre à proximité de son territoire.

Selon le ministère polonais des Finances, à Bobrowniki, la reprise des passages concerne aussi bien le trafic de passagers que le trafic de marchandises, mais "*uniquement par des véhicules de transport de marchandises immatriculés dans l'UE, l'Association européenne de libre-échange (AELE) et en Suisse*", alors qu'à Kuznica Bialostocka, pour ce qui est du trafic de passagers, seules les voitures particulières sont autorisées et non pas les autocars.

La Lituanie voisine, qui a fermé récemment ses deux derniers passages à la frontière avec la Biélorussie, en raison d'intrusions massives de ballons utilisés pour la contrebande, compte les rouvrir seulement le 30 novembre 2025. Un grand nombre de camions restent depuis bloqués du côté biélorusse de la frontière.

Cet été, en revanche, Varsovie a prolongé les contrôles temporaires à ses frontières avec l'Allemagne et la Lituanie. Le gouvernement jugeait alors "*fondamental*" de verrouiller la route migratoire qui s'est formée à travers la Lettonie, la Lituanie puis la Pologne jusqu'en Allemagne.

Cette zone frontalière a connu des tensions alors que des groupes polonais de la mouvance d'extrême droite ont commencé à patrouiller à la frontière avec l'Allemagne pour empêcher les migrants refoulés par Berlin de revenir en Pologne.

PORTUGAL

17 personnes, dont 11 policiers, soupçonnées d'exploiter des centaines de travailleurs sans-papiers

Mardi 25 novembre 2025, une vaste opération a permis de démanteler un "*groupe violent de type mafieux*" soupçonné d'exploiter des centaines de travailleurs étrangers en situation irrégulière dans le pays. Après plusieurs mois d'enquête, 17 personnes ont été interpellées et 50 perquisitions ont été menées dans plusieurs villes du nord et du sud du Portugal. Parmi ces 17 suspects, 11 sont des membres des forces de l'ordre - dix gendarmes

et un policier - accusés d'avoir "*facilité l'action*" d'un réseau criminel soupçonné de délits de falsification, de fraude fiscale et de blanchiment de capitaux.

Ce réseau "*profitait de la vulnérabilité des migrants*" en majorité sans-papiers en se servant d'entreprises de travail temporaire fictives pour les exploiter, en leur imposant des frais abusifs pour les loger et les nourrir. D'après le parquet, ces exilés "*étaient disposés à travailler sans contrat formel*" et ont reçu "*une rémunération inférieure à celle pratiquée sur le marché*".

Les victimes, pour la plupart des étrangers originaires d'Asie du sud, étaient maintenues sous la contrainte par des menaces, et parfois même par des violences physiques. Ces travailleurs étaient établis dans la région de Beja, dans le sud du pays, où ils étaient employés à "*des travaux agricoles du lever au coucher du soleil sous la surveillance et la menace de militaires de la gendarmerie*". Ces dernières années, les autorités portugaises ont démantelé plusieurs réseaux de trafic d'êtres humains dans cette région, où de nombreux immigrés travaillent dans des serres de fruits rouges et d'autres exploitations agricoles.

Le secteur du tourisme mise sur l'intégration des immigrés

Après une longue bataille juridique, le Parlement portugais a durci cet automne les conditions d'entrée des étrangers dans le pays, suite à un accord entre le gouvernement et l'extrême droite. La nouvelle loi immigration stipule, par exemple, que les visas de recherche d'emploi seront désormais réservés aux travailleurs hautement qualifiés. Pourtant, sur le terrain, les besoins de main-d'œuvre sont tout autres. Le Bureau national du Tourisme, en partenariat avec le Bureau de l'Immigration, et l'organisation patronale du secteur a développé une formation destinée à former et intégrer des étrangers en situation régulière ou en voie de régularisation dans des restaurants, des bars et des hôtels qui manquent de bras. Et c'est jusqu'à présent une réussite.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/accents-d-europe/20251118-au-portugal-le-secteur-du-tourisme-mise-sur-l-int%C3%A9gration-des-immigr%C3%A9s>

SUÈDE

Des maires refusent d'aider au retour volontaire des migrants.

Jeudi 6 novembre 2025, plus de 130 municipalités (sur 290) et une dizaine de régions avaient exprimé leur refus d'aider la coordinatrice nationale (de droite et d'extrême droite) chargée d'accélérer les retour volontaire. Début octobre, elle a envoyé un courrier proposant une entrevue avec la commune, en particulier celle de Jokkmokk, dont le maire a répondu : « *Jokkmokk, c'est nous. Pas nous et eux...Peu importe l'origine, la pays de naissance et la couleur de peau* ». Selon divers experts et politiques, cela peut s'expliquer par « *la volonté de resté soudés et de ne pas montrer du doigt certaines personnes présentées comme des parasites* » ou pour « *montrer que nous étions solidaires de ceux venus s'installer et de rappeler que l'intégration est un processus réciproque.* » Par ailleurs, en Suède il faut noter l'ampleur de la baisse de la main-d'œuvre. En 2033, 65 600 poste ne seront pas pourvus dans les services d'aide à la personne. Actuellement, les résidents nés à l'étrangers sont 2,2 millions et représentent 22 % des employés municipaux et régionaux, 40% des médecins et 35 % des infirmiers.

Le Monde – mardi 11 mercredi 12 novembre 2025

EUROPE

BALKANS

Renforts de la police hongroise aux frontières de la Bulgarie et de la Serbie

De nouvelles équipes de policiers hongrois ont été déployées dans le cadre de la mission conjointe de protection des frontières entre la Serbie et la Bulgarie, a annoncé la police hongroise le 12 novembre 2025. Il est précisé que le 36e contingent de police a été envoyé en Serbie et le 11e en Bulgarie. *« Ils effectueront des patrouilles afin de prévenir et de détecter les passages illégaux de la frontière, ainsi que d'appréhender les passeurs et les migrants en situation irrégulière sur le territoire des pays d'accueil »*, a déclaré le secrétaire du ministère hongrois de l'Intérieur. Il a souligné que cette mission de longue durée est fructueuse et porte ses fruits. *« La coopération entre la Hongrie, la Serbie et la Bulgarie contribue à une protection plus efficace des frontières, à la lutte contre l'immigration clandestine et au renvoi rapide des personnes ayant franchi illégalement la frontière, renforçant ainsi la sécurité dans la région. »*

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ROYAUME-UNI

Les mesures annoncées peuvent-elles fonctionner ?

Les deux annonces : Le passage à un statut de réfugié temporaire, réexaminé tous les deux ans et demi, et obligation de fournir un logement et une allocation aux demandeurs d'asile, vont-elles suffire à décourager les migrants qui espèrent rejoindre le Royaume-Uni ? "Nous n'en savons rien", avant de voir la mise en œuvre, reconnaît un spécialiste des migrations à l'université d'Oxford. Ce plan s'inspire du modèle danois, qui a fait chuter le nombre de demandes d'asile à son plus bas niveau depuis 40 ans. "Mais le fait de reprendre ces politiques et de les adapter au contexte britannique ne garantit pas qu'elle auront un effet similaire ici". Il existe en effet des "facteurs structurels plus importants qui attirent les gens au Royaume-Uni", comme les attaches affectives : beaucoup de migrants ont de la famille ou des connaissances au Royaume-Uni. Ils ne viennent pas par hasard. Et puis, il y a le facteur de la langue : beaucoup d'exilés parlent déjà l'anglais - ou peuvent se faire comprendre. Un avantage pour communiquer et travailler plus rapidement sur le sol britannique.

De plus, le pays, depuis le Brexit, ne fait plus partie du Règlement Dublin qui régit les règles de l'asile en Europe. Le Royaume-Uni ne peut donc plus renvoyer les migrants vers leur pays d'entrée dans l'UE. Pour les organisations de défense des droits des migrants, ces mesures ne suffiront pas non plus pour dissuader des personnes fuyant des conflits.

Le Refugee Council a jugé les nouvelles propositions du gouvernement "hautement irréalistes et inhumaines", et estimé que la réévaluation régulière du statut de réfugié - tous les deux ans et demi - pourrait coûter 872 millions de livres (990 millions d'euros) au gouvernement sur dix ans.

Pour limiter les recours individuels, la ministre de l'Intérieur britannique, a décrété que les demandeurs d'asile n'auront "qu'une seule chance" de déposer une demande et une seule de faire appel. Elle espère ainsi accélérer les expulsions vers les pays d'origine. La procédure d'appel doit d'ailleurs s'affranchir davantage des tribunaux avec la création d'un organisme composé "d'arbitres" indépendants, avait annoncé le gouvernement cet été.

Mais l'exécutif doit cependant *"s'attendre à ce que certaines de ses mesures soient contestées devant les tribunaux"*. Comme ce fut le cas avec le plan RWANDA ou plus récemment dans le cadre de l'accord bilatéral "un pour un" signé entre Paris et Londres. À chaque fois, des juges ont bloqué des expulsions. De plus, le renvoi des familles dans leur pays d'origine ou la suppression des aides automatiques pourraient contrevenir aux obligations légales du Royaume-Uni - notamment en ce qui concerne la protection des mineurs.

L'article 3 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant prévoit que *"dans toutes les décisions, qu'elles soient prises par des institutions publiques ou privées, relatives aux enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale"*. L'exécutif devra trouver le moyen de respecter ses *"obligations internationales"*, souligne la chercheur.

Alors pourquoi pas s'en affranchir, suggèrent certains politiques ? La cheffe de l'opposition conservatrice et un dirigeant de Reform UK, ont affirmé que cette réforme ne permettra pas d'endiguer l'immigration irrégulière tant que le Royaume-Uni reste signataire de la Convention européenne des droits de l'homme, parce qu'elle offre des possibilités de recours et protections aux réfugiés.

Le Royaume-Uni réduit la protection accordée aux réfugiés dans un vaste plan anti-immigration

Le gouvernement confirme un durcissement de sa politique migratoire. Il s'agit des mesures *"historiques"* afin de dissuader les migrants de rejoindre le Royaume-Uni, et ainsi contrer la montée du parti anti-immigration. *"Ce pays a une fière tradition d'accueil des personnes fuyant le danger, mais notre générosité attire les migrants illégaux à travers la Manche"*, a déclaré la ministre de l'Intérieur

Concrètement, le gouvernement travailliste a annoncé plusieurs mesures phare. Il va :

- Durcir la protection accordée aux réfugiés. Le nouveau système réduira la durée de leur titre de séjour de cinq ans à 2 ans et demi (30 mois). Les réfugiés statutaires seront *"forcés de rentrer dans leur pays d'origine dès qu'il sera jugé sûr"*. En clair, le statut d'asile ne sera accordé que temporairement et soumis à un examen régulier tous les deux ans et demi.
- Durcir les conditions d'accès au statut de titre de séjour permanent. Les étrangers devront justifier de 20 ans de présence au Royaume-Uni - contre 5 actuellement - pour pouvoir rester indéfiniment au Royaume-Uni. Les réfugiés qui souhaitent devenir résidents permanents plus vite *"devront travailler ou étudier"*, a précisé le Home office.

"Grâce à des conditions bien plus généreuses au Royaume-Uni", les réfugiés peuvent actuellement demander à s'installer définitivement, sans frais, après cinq ans au Royaume-Uni, *"sans avoir contribué"* au pays, a justifié le ministère de l'Intérieur.

Une autre mesure importante est la suppression de l'accès automatique aux aides sociales - logement, allocations financières - pour les demandeurs d'asile. Le gouvernement veut supprimer ces allocations *"pour ceux qui ont le droit de travailler et qui peuvent subvenir à leurs besoins, mais choisissent de ne pas le faire, ou pour ceux qui enfreignent la loi"*. Actuellement, le gouvernement leur verse une allocation hebdomadaire et leur fournit un hébergement souvent en hôtel, mais le recours - coûteux - à des structures hôtelières privées pour loger les demandeurs d'asile est très critiqué.

Londres entend également accélérer les expulsions avec le passage d'une loi qui encadrerait les recours à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), notamment sur le droit au respect de la vie privée et familiale, dont les autorités contestent l'interprétation. Seules les personnes ayant des membres de leur famille proche déjà au Royaume-Uni (enfants, parents) pourront rester dans le pays.

Le gouvernement veut aussi réformer la loi sur l'esclavage moderne, découlant de l'article 3 de la CEDH, pour réduire son champ d'application devant les tribunaux en matière de demande d'asile. À terme, le Royaume-Uni souhaite ouvrir des négociations pour modifier cet article.

Londres a aussi indiqué que l'intelligence artificielle sera utilisée pour évaluer l'âge des personnes arrivant illégalement sur le territoire, le gouvernement affirmant qu'un système imprécis mettrait les enfants en danger, notamment ceux qui se déclaraient mineurs ou étaient classés par erreur comme adultes.

Pour lancer sa vaste réforme, le gouvernement dit s'être inspiré du modèle danois. Ce pays scandinave de six millions d'habitants, défend une politique stricte en matière de droit d'asile. Les réfugiés y obtiennent un permis de séjour, généralement de deux ans renouvelable, mais sont encouragés à prendre le chemin du retour dès que les autorités estiment que le besoin de protection a disparu. Le regroupement familial y est aussi soumis à des exigences strictes, dont des tests de langue pour les nouveaux arrivants.

Au Royaume-Uni, la restriction de la protection des réfugiés était une mesure jusqu'ici défendue par un député d'extrême droite, qui avait annoncé qu'en cas d'arrivée au pouvoir, il obligerait les migrants - y compris ceux déjà régularisés - à demander un visa tous les cinq ans. Mais la gauche du parti travailliste s'était dite opposée à de telles restrictions, et avait prévenu que le parti, au plus bas dans les sondages, y perdrait de nombreux électeurs. Un député travailliste a déploré lundi 16 novembre 2025 une rhétorique qui encourage une *"culture de la division"*. L'association britannique Refugee Council a, quant à elle, qualifié ces mesures de *"dures"* et *"inutiles"*.

La ministre de l'Intérieur a défendu en bloc ces premières mesures, dimanche 15 novembre 2025. Née dans une famille originaire du Pakistan, elle a déclaré à la BBC que si *"l'immigration fait absolument partie"* de son expérience de vie, elle ressent *"un devoir moral"* de lutter contre l'immigration irrégulière qui *"déchire notre pays"*. Cette immigration *"divise les communautés, les gens constatent une énorme pression dans leurs communautés et ils voient également un système qui est défaillant (...) "*. In fine, ces réformes permettront de *"bloquer les recours interminables, empêcher les demandes de dernière minute et augmenter les expulsions de ceux qui n'ont aucun droit d'être ici"*, a réagi le Premier ministre.

Outre-Manche, on estime que ces nouvelles mesures vont dans le bon sens. *"Si autant de réfugiés et de demandeurs d'asile vont se fixer à Calais en espérant désespérément traverser la Manche au péril de leur vie pour entrer au Royaume-Uni, c'est notamment parce que les conditions d'accueil [y] sont plus permissives"*, a déclaré dimanche le chef de la diplomatie française. *"Je ne suis pas étonné que le gouvernement britannique prenne des mesures pour durcir, en quelque sorte, les conditions d'accueil, parce que c'est aussi ce que les pays européens avaient exprimé comme attente vis-à-vis du gouvernement britannique"*, a-t-il ajouté.

Les demandes d'asile ont augmenté de 18 % en 2024 au Royaume-Uni, alors qu'elles baissaient de 13 % dans l'ensemble de l'Union européenne (UE) sur la même période, selon les chiffres du gouvernement. Plus de 400 000 demandes ont été enregistrées depuis 2021, contre 150 000 sur la période 2011-2015, toujours selon les chiffres officiels.

L'exploitation de travailleurs migrants persiste, malgré leur importance pour l'économie

L'économie britannique dépend fortement de la main-d'œuvre immigrée. De nouvelles données fournies par la société américaine de transfert de fonds Remitly montrent que les travailleurs nés à l'étranger représentent une part importante des secteurs britannique des transports, de la santé, des communications et de la finance, contribuant à hauteur de plusieurs milliards d'euros à l'activité économique du pays. Dans le même temps, une enquête de la *BBC* a révélé comment d'autres migrants, souvent sans papiers ou en attente d'une décision d'asile, tombent dans le travail dissimulé et l'exploitation par des réseaux criminels au Royaume-Uni.

Un réseau d'entreprises fantômes

La BBC s'est ainsi penchée sur une méthode consistant à proposer à un demandeur d'asile de gérer une entreprise de services de manière informelle à condition qu'il verse une redevance mensuelle de plusieurs centaines d'euros à une personne en règle. Cette dernière se fait passer pour le dirigeant officiel de l'entreprise. Une série de petits commerces ou encore de salons de coiffure fonctionnent de cette manière.

Un expert en criminalité financière, a expliqué que ce modèle correspond à la *"technique classique du phénix"* : une entreprise met fin à son activité avant de la relancer sous un autre nom ou de nouveaux statuts, dans le but d'échapper aux contrôles et aux impôts. Selon les chiffres du HM Revenue & Customs (HMRC), la méthode du phénix aurait coûté au Royaume-Uni plusieurs centaines de millions d'euros au cours de l'année fiscale 2022-2023.

Depuis mars 2024, Companies House, qui est le registre des sociétés du Royaume-Uni, dispose de nouveaux pouvoirs lui permettant de contester les informations suspectes et de partager des données avec les forces de l'ordre. À compter du 18 novembre 2025, tous les dirigeants d'une entreprise seront tenus de faire vérifier leur identité via un portail gouvernemental, dans le cadre d'une initiative plus large visant à lutter contre les sociétés écrans et la criminalité financière. L'enquête montre aussi comment certains commerces ont gagné des milliers d'euros par semaine grâce à la vente non déclarée de tabac et de cigarettes électroniques, représentant un important manque à gagner pour les recettes de l'Etat. En 2023-2024, plus d'1,3 milliard de cigarettes et près d'1,2 millions de cigarettes électronique ont été saisies lors de différentes opérations. Les amendes pour vente illégale de tabac peuvent se limiter un peu plus de 200 euros, ce qui est bien inférieur aux profits réalisés. Ces faibles risques et les gains élevés feraient des petits magasins de quartier des lieux idéaux pour cacher des activités criminelles basées sur les transactions en espèces.

Les migrants travaillent dans un vide juridique

La plupart des employés interrogés étaient des demandeurs d'asile ou des migrants sans papiers gagnant à peine 4 livres (près de 4,50 euros) de l'heure pour des journées de travail pouvant atteindre 14 heures. Selon la Gangmasters and Labor Abuse Authority (GLAA), les petites entreprises de vente au détail et de services sont de plus en plus sujettes à des activités illégales. Dans son évaluation pour 2024-2025, la GLAA cite les secteurs du lavage de voitures, de la construction et de la vente au détail dans des commerces de proximité comme les principaux lieux d'exploitation des travailleurs irréguliers.

Une inspection du travail menée en 2024 par les autorités a révélé que les contrôles visant à lutter contre le travail dissimulé aboutissent rarement à des poursuites contre les employeurs et se terminent davantage par une période de détention pour les travailleurs sans papiers. En Grande-Bretagne, les demandeurs d'asile ne peuvent généralement pas travailler pendant le traitement de leur dossier et reçoivent l'équivalent d'un peu plus de 50 euros d'aide de l'Etat par semaine. Beaucoup dépendent donc du secteur informels pour survivre. *"Honnêtement, nous sommes tous en difficulté ici et nous ne savons pas quoi faire"*, explique ainsi un travailleur kurde.

Une dépendance accrue à la main d'œuvre immigrée

La main-d'œuvre immigrée joue un rôle essentiel dans l'économie du pays. L'analyse des données gouvernementales sur l'emploi révèle que 27 % des employés dans le secteur des transports et des communications sont nés à l'étranger. Dans le secteur manufacturier, le nombre de travailleurs nés hors de l'UE a augmenté de 66 % depuis 2018, tandis que le nombre de travailleurs originaires de Pologne, de Lituanie et de Slovaquie a diminué de 16 %.

Le secteur de la santé et des soins est le premier employeur de personnes nées à l'étranger et occupe environ 16 % de ces celles-ci. Au cours des cinq dernières années, le nombre de travailleurs migrants dans le secteur de la santé a augmenté de 116 %. Si cette progression se maintient, il pourrait y avoir environ 1,8 million de travailleurs migrants dans le secteur de la santé et des soins d'ici 2028. Cette projection est basée sur les tendances actuelles plutôt que sur des prévisions officielles.

Mesures de protection pour les travailleurs de la santé

De nouvelles réglementations gouvernementales introduites en avril 2025 obligent les employeurs du secteur de la santé à privilégier l'embauche de travailleurs déjà présents au Royaume-Uni et à la recherche d'un nouvel emploi avant de recruter à l'étranger. Cette réforme vise aussi à protéger les travailleurs migrants déjà présents sur le sol britannique contre l'exploitation. *"Permettre au personnel soignant titulaire d'un visa de changer plus facilement d'employeur est une mesure essentielle pour le protéger contre l'exploitation"*. *"Des milliers de travailleurs migrants du secteur des soins ont été menacés d'expulsion sans avoir commis aucune faute."* Entre avril et juin 2024, la GLAA a observé que la majorité des cas d'exploitation et d'abus signalés ont concerné des travailleurs dans le secteur de la santé et des soins ou d'industries similaires.

Un nouveau système d'identification

Contrairement à la plupart des pays européens, le Royaume-Uni ne dispose pas d'une carte d'identité nationale. Les employeurs s'appuient sur les passeports, les permis de séjour biométriques et des codes en ligne appelés *"share codes"*. Ils permettent de vérifier si une personne est autorisée à travailler. Les experts estiment que ce système est incohérent et susceptible d'être manipulé. Son application inégale et favorise à la fois le travail dissimulé et les enregistrements d'entreprises frauduleuses. En septembre 2025, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un système national d'identification numérique. Celui-ci doit devenir obligatoire pour prétendre à un emploi ou un logement et être mis en œuvre d'ici la fin de la législature actuelle. Londres assure que ce nouveau système va moderniser le contrôle de l'immigration. Les défenseurs des droits humains mettent en garde contre un manque de confidentialité et un outil discriminatoire.

Transferts de fonds

Les travailleurs migrants continuent d'apporter une contribution essentielle à

l'économie britannique mais aussi à leurs familles à l'étranger. En 2023, les migrants ont envoyé plus de 9 milliards d'euros du Royaume-Uni vers leur pays d'origine. L'Inde, le Pakistan et le Nigeria en ont été les principaux bénéficiaires. À l'échelle mondiale, les transferts de fonds ont atteint environ 656 milliards de dollars (près de 575 milliards d'euros) cette année-là, selon la Banque mondiale.

Les experts et les défenseurs des droits des travailleurs affirment que les réformes britanniques en matière de surveillance des entreprises et de parrainage des travailleurs pourraient contribuer à réduire l'exploitation, à condition que la mise en œuvre de ces réformes sur le terrain soit à la hauteur de l'enjeu. *"Si la vérification par Companies House et les identités numériques se font réellement dans le cadre de l'application de la loi du travail, cela pourrait combler certaines des lacunes les plus importantes"*, estime un expert en criminalité financière. *"Mais si ces systèmes ne disposent de ressources suffisantes, les mêmes sociétés fantômes réapparaîtront tout simplement"*.

Immigration irrégulière : Londres menace l'Angola, la Namibie et la RDC de "chantage aux visas"

Londres a menacé, lundi 17 novembre 2025, de restreindre l'octroi de visas à trois pays africains qu'il accuse de ne pas coopérer suffisamment pour réadmettre leurs ressortissants en situation irrégulière après qu'ils ont été déboutés de leur demande d'asile. Il s'agit de l'Angola, de la Namibie et de la République Démocratique du Congo (RDC). Londres juge *"inacceptable"* leur faible coopération en matière d'expulsions.

Ces trois pays *"ont un mois"* pour améliorer les choses, a prévenu le secrétaire d'État à l'Asile et à la sécurité des frontières. Le Home office fait valoir que *"des milliers de migrants en situation illégale originaires de ces pays sont actuellement au Royaume-Uni"*. Les restrictions de visas s'appliqueraient aux visas de tourisme et visas VIP (pour les personnalités de notoriété publique), a détaillé le ministère, qui prévient qu'elles pourraient s'étendre à d'autres pays, notamment ceux qui affichent *"des taux élevés de demandes d'asile"* de personnes entrées légalement au Royaume-Uni.

"Mon message pour les gouvernements étrangers aujourd'hui est clair : acceptez le retour de vos ressortissants ou vous perdrez le privilège de pouvoir entrer dans notre pays", a prévenu la ministre de l'Intérieur britannique.

La justice autorise un hôtel à continuer d'héberger des demandeurs d'asile

Un hôtel hébergeant des demandeurs d'asile à Epping, au nord de Londres, peut continuer à loger des migrants, a indiqué mardi 11 novembre 2025 la Haute Cour britannique. Cet hôtel avait été le théâtre de manifestations, pour certaines violentes, cet été, après qu'un demandeur d'asile a agressé sexuellement une adolescente de 14 ans et une femme. Cet homme a ensuite été condamné à un an d'emprisonnement et expulsé fin octobre 2025 vers son pays : l'Éthiopie. Le conseil local de la ville avait cherché à interdire à l'hôtel d'héberger des demandeurs d'asile, en mettant en avant les inquiétudes de la population. Plus de 130 y étaient logés l'été dernier. Il affirmait que le propriétaire de l'hôtel avait enfreint des règles d'urbanisme en logeant des exilés. Mais un juge de la Haute Cour britannique a déclaré mardi que *"la violation [était] loin d'être flagrante"*. Il a aussi mis en avant *"le besoin permanent"* d'hôtels pour loger des demandeurs d'asile *"afin que le ministère de l'Intérieur puisse remplir ses obligations légales"*.

En vertu de la loi sur l'immigration et l'asile de 1999, le gouvernement britannique

a l'obligation de fournir un hébergement aux demandeurs d'asile pendant l'examen de leur dossier. Le gouvernement travailliste a promis de ne plus avoir recours aux hôtels pour loger des migrants d'ici 2029, un système très critiqué et jugé trop onéreux. Début septembre, environ 35 000 demandeurs d'asile - sur les 111 000 enregistré dans le pays - étaient encore hébergés dans quelque 200 hôtels. Les migrants sont aussi logés dans des appartements partagés ou des bases militaires converties.

Le conseil local d'Epping avait obtenu cet été, une interdiction temporaire pour l'hôtel d'héberger des demandeurs d'asile. Mais celle-ci avait été levée en appel une semaine plus tard. La décision de mardi 11 novembre est *"dévastatrice pour la démocratie locale"*, a réagi un conseiller local d'Epping. *"Notre seule motivation était de protéger et défendre les intérêts de nos résidents"*, a-t-il ajouté. Le ministère de l'Intérieur a de son côté déclaré *"être furieux du nombre de migrants illégaux et d'hôtels pour demandeurs d'asile dans ce pays"*. Le gouvernement, sous pression sur le sujet de l'immigration face à la montée de l'extrême droite, *"fermera tous les hôtels pour demandeurs d'asile"*, a-t-il promis. *"Nous travaillons à le faire aussi rapidement que possible dans le cadre d'un programme planifié. Ce jugement nous permet de le faire"*, a ajouté le porte-parole du Home Office.

Avec ce système, le Royaume-Uni dénote en Europe. *"Bien que de nombreux pays aient commencé à utiliser des formes d'hébergement temporaires depuis 2015 afin de faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile, telles que des salles de sport et d'événements, d'anciens bâtiments scolaires, des bateaux et des hôtels, le Royaume-Uni se distingue parmi les pays européens par son recours massif et transparent aux hôtels pour l'hébergement des demandeurs d'asile"*, souligne un département de recherche de l'université d'Oxford, dans un rapport publié en août 2025*.

Le pic de l'utilisation des hôtels comme hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile a eu lieu en 2023, durant la mandature du Premier ministre conservateur. Quelque 400 hôtels hébergeaient alors plus de 55 000 demandeurs d'asile.

Impopulaire auprès de la population britannique pour la supposée insécurité qu'elle engendre, cette solution d'hébergement l'est également en raison de son coût financier. *"En 2024/2025, le coût quotidien moyen de l'hébergement d'un demandeur d'asile dans un hôtel peut être estimé à l'équivalent de 170 £ (environ 196 euros) par personne, contre 27 £ (environ 30 euros) pour les autres types d'hébergement, soit plus de six fois plus cher"*, relève encore me rapport. Notamment parce que le Royaume-Uni, contrairement à la France ou à l'Espagne par exemple, a choisi de confier la gestion de ces hébergements à des sociétés privées.

Dans un rapport publié le 27 octobre 2025**, la Commission britannique des affaires intérieures de la Chambre des communes affirme que ce système est *"inefficace, chaotique et coûteux"*. Le document estime que *"le ministère de l'Intérieur a géré un système d'hébergement des demandeurs d'asile défaillant qui a coûté des milliards de livres aux contribuables"* et qu'il doit *"reprendre le contrôle du système d'hébergement des demandeurs d'asile afin de réduire les coûts et de demander des comptes aux prestataires en cas de mauvaise performance"*. En plus d'avoir un cout exorbitant, l'accueil dans les hôtels est parfois inadapté. Par exemple, *"la Croix-Rouge britannique a décrit des femmes enceintes et des jeunes mères ainsi que leurs bébés placés dans des logements inadéquats, notamment infestés de cafards ou présentant de graves problèmes d'humidité et de moisissures"*. *"Il est inacceptable que des sommes importantes de l'argent public soient utilisées pour loger des personnes souvent vulnérables dans des logements insalubres"*, ajoute le rapport.

*<https://migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/briefings/asylum-accommodation-in-the-uk/>

**<https://committees.parliament.uk/committee/83/home-affairs-committee/publications/>

ASIE

BANGLADESH

Cox's Bazar , camp de réfugiés, accueille plus de 1 100 000 personnes

Cox's Bazar, l'un des plus grands camps de réfugiés au monde accueille, sur 26 km², plus de 1 100 000 personnes, principalement des réfugiés rohingyas de Birmanie. Depuis les années 1970, le Bangladesh accueille des réfugiés rohingyas. Cependant, depuis 2017, leur nombre a augmenté de manière exponentielle pour atteindre plus d'un million de personnes, dont 50 % sont des mineurs. Plus de la moitié sont des femmes et des filles, vivant dans des conditions précaires qui les contraignent à dépendre entièrement de l'aide humanitaire.

La plupart des réfugiés vivent dans des refuges provisoires et surpeuplés qui n'offrent que très peu d'intimité et sont très vulnérables aux chocs climatiques, comme les cyclones, les incendies et les glissements de terrain, ainsi qu'aux difficultés imposées par une crise qui s'éternise. La réduction des financements humanitaires a poussé les services de base au bord du gouffre, et l'augmentation des problèmes de sécurité dans les camps expose de plus en plus les femmes et les filles à la violence. Avec le gouvernement du Bangladesh, l'UNFPA fournit des services essentiels de protection et de santé sexuelle et reproductive aux femmes et aux filles des camps et des communautés d'accueil.

Caritas est très impliquée dans l'aide aux femmes, aux enfants, aux familles et autres personnes vulnérables. Caritas Bangladesh organise des programmes comprenant notamment la santé, les droits de l'homme, l'éducation formelle aux activités parascolaires, la conversion écologique ainsi que la formation au métier de couturier.

<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2025-11/le-cardinal-czerny-visite-l-un-des-plus-grands-camps-de-refugies.html> - <https://www.unfpa.org/fr/coxs-bazar-bangladesh>

AFRIQUE

CÔTE D'IVOIRE

Face aux violences dans leur pays, plusieurs dizaines de milliers de demandeurs d'asile burkinabés et maliens obtiennent le statut de réfugiés

Au Mali, la situation sécuritaire demeure préoccupante, notamment dans le sud du pays. À Loulouni, à une cinquantaine de kilomètres seulement de la frontière ivoirienne, des combats opposent les terroristes du Jnim aux chasseurs traditionnels dozogs. Face à ces violences, de nombreuses familles fuient.

L'afflux de réfugiés maliens est concentré dans la région du Tchologo. Difficile pour l'instant d'en mesurer l'ampleur : "*Les opérations de recensement viennent à peine de débuter*", confie un humanitaire. Mais à Pogo, localité frontalière, plus de 200 personnes sont arrivées en quelques jours, principalement des femmes et des enfants. Les autorités locales et les habitants tentent de s'organiser malgré des moyens limités, comme le témoigne ce leader

de la jeunesse à Pogo. *"Le village leur a donné quelques sacs de riz avec un peu d'argent. Mais ce n'est pas suffisant. Côté hébergement, c'est compliqué, le village est débordé actuellement. Certains sont logés dans de petites maisonnettes, d'autres dorment à la belle étoile. Heureusement, c'est la saison sèche, il n'y a pas encore de pluie. Mais vraiment, c'est difficile"*. Face à la situation, le dernier Conseil national de sécurité ivoirien a ordonné l'enregistrement des demandeurs d'asile et demandé au chef d'état-major général des armées de renforcer la sécurité aux frontières nord.

Selon le HCR, la Côte d'Ivoire accueille déjà près de 70 000 demandeurs d'asiles, majoritairement venus du Burkina Faso voisin, lui aussi frappé par des violences terroristes. Deux sites d'accueil ont été aménagés par les autorités, mais la majorité de ces réfugiés est prise en charge par des familles hôtes. En début de semaine, la Cédéao a lancé un programme d'assistance humanitaire destiné aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux communautés hôtes. Une enveloppe d'un million de dollars a été mobilisée.

La Côte d'Ivoire accueille désormais près de 80 000 réfugiés, contre 2 500 auparavant. À l'origine de cette reconnaissance : un arrêté interministériel, adopté le 2 juillet 2025 qui offre le statut de réfugiés aux demandeurs d'asile enregistrés à partir de mai 2021. Ceux qui ont fui les violences dans le sud du Burkina Faso et du Mali, pour s'abriter dans le nord de la Côte d'Ivoire.

Un cadre du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) salue la mesure. *"Abidjan reconnaît enfin ce statut aux burkinabé et aux maliens. Ils pourront avoir des papiers d'identité et des passeports spéciaux, pour faciliter leurs démarches et leur circulation"*. La direction d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides (Daara), sera chargée de mettre en œuvre les programmes humanitaires à destination de ces néo-réfugiés. D'après l'un des responsables de la Daara, le statut de réfugié ouvre aussi la voie à des retours volontaires assistés vers le pays d'origine. Difficile à envisager en raison de la situation sécuritaire au Sahel.

GHANA

Un nouveau groupe de migrants ouest-africains expulsés des États-Unis en transit à Accra

C'est au moins la troisième expulsion connue vers le Ghana depuis que l'accord migratoire conclu entre le Ghana et les USA a été rendu public en septembre.

Regroupés dans le hall d'accueil d'un hôtel au nord d'Accra, huit ressortissants ouest-africains assistent impuissants à la scène : une femme âgée d'une cinquantaine d'années se fait traîner par les jambes par plusieurs agents des services ghanéens d'immigration, puis est installée *manu militari* dans un van, direction l'aéroport pour rejoindre son pays d'origine, la Sierra Leone, qu'elle a fui pour vivre aux États-Unis.

Elle est arrivée jeudi 6 novembre 2025 à Accra, ainsi que dix-huit autres individus, sans aucun document d'identité, après avoir passé pour la plupart plusieurs mois en détention dans des geôles de l'immigration américaine. Le lendemain, vendredi 7 novembre, dix ressortissants nigériens ont été rapatriés dans leur pays par les autorités ghanéennes – leurs camarades disent être sans nouvelles d'eux depuis. Les huit migrants restants aujourd'hui, de nationalité malienne, guinéenne, sénégalaise ou sierra-léonaise, entre autres, vivent maintenant dans la peur de subir le même sort – ce, sans pouvoir sortir de l'hôtel, surveillé par des militaires. Tous assurent, papier à la main, avoir obtenu d'un juge de l'immigration américain une protection contre un rapatriement vers leurs pays d'origine au titre de la Convention contre la torture.

C'est notamment sur cette base qu'un cabinet d'avocats a déposé plainte pour contester la légalité de l'accord migratoire passé avec Washington. La première audience doit se tenir ce mercredi 12 novembre à la Cour suprême du Ghana.

<https://www.rfi.fr/afrique/20251112-ghana-migrants-ouest-africains-expuls%C3%A9s-des-etats-unis-transit-accra-audience-cour-supreme>

LIBYE

"La Libye, c'est un calvaire, il n'y a aucun respect pour les personnes noires"

Un camerounais a quitté son pays natal en 2023, quelques mois après la mort de son père. Aîné de la famille, il espère rejoindre l'Europe pour subvenir aux besoins de sa mère et de ses cinq frères et sœurs. Depuis janvier 2024, le jeune homme de 21 ans survit à Zaouïa, dans l'ouest de la Libye, en attendant de tenter la traversée de la Méditerranée.

"Au départ, je voulais essayer de rejoindre l'Europe depuis les côtes tunisiennes. Mais quand j'ai entendu ce qu'il se passait dans ce pays, j'ai préféré éviter la Tunisie, et tenter ma chance depuis la Libye.

Mais en Libye aussi, la vie est difficile. Ce pays ne connaît pas les droits de l'Homme, il n'y a aucun respect pour les personnes noires. Nous sommes considérés comme des animaux. Lorsque je suis embauché quelques heures pour un emploi dans le bâtiment ou dans les champs, parfois les patrons ne me payent pas. À la fin de la journée, il t'ordonne de quitter les lieux et si tu réclames de l'argent pour le travail effectué, il te menace avec une arme. Quand on est rémunéré, on touche entre 50 et 100 dinars par jour [entre 8 et 15 euros]. On prend un petit peu de cet argent pour se nourrir et le reste on le met de côté pour payer la traversée.

J'ai déjà essayé une fois de monter dans un canot. Le mois dernier, j'ai pris place dans un bateau de 10 mètres avec 82 personnes à son bord. Le passeur nous avait dit qu'on serait 75 mais au dernier moment, d'autres passagers sont arrivés. On a dû faire avec. De toute façon, on ne peut pas se plaindre quand on est au bord de l'eau. Les passeurs sont armés. On nous a lancés vers 3h du matin. On a navigué plusieurs heures mais vers 13h on a vu un grand bateau s'approchait de nous. Au début, on ne savait pas qui c'était, on avait l'espoir d'avoir été repéré par une ONG de sauvetage. Mais on a vite compris que c'étaient des Libyens. Ils ont tiré en l'air et ont demandé d'arrêter le moteur de notre canot. Le pilote a refusé alors les Libyens ont tiré à nouveau de nombreux coups de feu vers le ciel. Ce fut la panique. Tout le monde essayait de se coucher et de se protéger en mettant les bras sur la tête.

On a été ramenés au port de Zaouïa où se trouvaient une quinzaine de Libyens armés et cagoulés. Ils nous ont ordonné de nous assoir par terre et ont volé nos téléphones et notre argent. Tu ne peux rien dire car si tu parles, tu risques de te prendre une balle dans la tête. On a été transférés dans une prison de la ville « Osama prison ». Pour en sortir, je devais déboursier 3 000 dinars [près de 500 euros]. Dans ce centre de détention, c'était l'enfer. On était environ 40 personnes par cellule, collés les uns aux autres. Les toilettes étaient extrêmement sales et il n'y avait pas de douches. L'eau n'était pas potable. Une fois par jour, le soir, les gardiens distribuaient un plat de pâtes et un morceau de pain. C'est tout ce qu'on mangeait pendant 24 heures.

Vraiment la Libye, c'est un calvaire. Il n'y a pas de règles ici, c'est la jungle ! Heureusement, je ne suis resté que 10 jours dans cette prison car des amis ont rassemblé la somme demandée pour ma libération. Maintenant, je travaille pour les rembourser. En étant enfermé à peine deux semaines, j'ai ressenti les séquelles de la prison sur mon corps. J'avais

mal partout car on dort par terre, sur le ciment... On n'a même pas de nattes ou de couvertures. Le froid frappe ton corps. Et puis, rester toute la journée dans une cellule sans rien faire, ça joue sur ton moral. Tu ne fais que réfléchir à la manière dont tu peux sortir d'ici.

Chaque matin, je me réveille en pensant à mon rêve qui est d'entrer en Europe. C'est cela qui me donne la force de me battre. Je ne peux pas baisser les bras après tout ce que j'ai enduré. Je n'ai pas fait tout ça pour revenir en arrière. Au moins en Europe, il y a du travail et les droits de l'Homme sont respectés. Mieux vaut l'Europe que l'Afrique."

Au large de la Libye, deux embarcations de migrants font naufrage, quatre corps retrouvés

Samedi 15 novembre 2025, le Croissant-Rouge libyen a annoncé que deux embarcations de migrants avaient fait naufrage au large de la Libye avec une centaine d'exilés à leur bord. Une vaste opération de sauvetage a été lancée et quatre corps ont pu être récupérés en mer. Il a indiqué avoir reçu "une alerte" dans la nuit de jeudi à vendredi concernant deux bateaux qui avaient chaviré, partis la veille de la ville portuaire de Khoms, à 120 km à l'est de Tripoli. La première embarcation transportait 26 migrants de nationalité bangladaise, dont "quatre ont perdu la vie". La deuxième embarcation transportait 69 migrants, parmi lesquels deux Égyptiens et 67 Soudanais, dont huit enfants, a précisé la même source, sans faire état de victimes pour ce bateau.

Le Croissant-Rouge a dit avoir envoyé sur place "une équipe d'urgence et de récupération des corps" qui a participé à l'opération de sauvetage en collaboration avec les garde-côtes et des autorités portuaires.

Cette même semaine, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avait annoncé le naufrage d'une embarcation transportant des dizaines de personnes parties de Libye le 3 novembre 2025. Selon l'agence onusienne, seules 7 personnes ont pu être secourues et 42 sont présumées mortes. L'opération de sauvetage a été menée le 8 novembre 2025 près du champ pétrolier offshore de Bouri, situé à 120 km des côtes libyennes. L'embarcation avait quitté les côtes libyennes cinq jours plus tôt.

"Ce dernier naufrage porte le nombre total de victimes à un niveau encore plus élevé, soulignant l'urgence d'une coopération régionale renforcée, de l'élargissement des **voies de migration sûres et régulières**, et d'opérations de recherche et de sauvetage plus efficaces afin d'éviter de nouvelles pertes de vies humaines", a estimé l'OIM.

MAROC

20 ans de lutte contre les politiques migratoires assassines

Le 14 novembre 2025 une conférence publique à Rabat, « 20 ans de lutte contre les politiques migratoires assassines ». Cette conférence reviendra sur deux décennies de combat et permettra à Migreurop de réaffirmer son engagement pour la fermeture des camps d'étrangers et la liberté de circulation, tout en ouvrant la réflexion sur les perspectives de luttes à venir.

Le Programme abordera :

I/ 20 ans de politiques migratoires assassines

A. L'enfermement, un outil au cœur du contrôle migratoire européen

B. Marchander pour réprimer les mobilités : externalisation et violences au-delà

des frontières européennes

II/ Relier et consolider les forces : retour sur 20 ans de combats à Migreurop

A. Une dynamique transcontinentale : construire la force collective du réseau

B. 20 ans de luttes : les activités phares de Migreurop

La cartographie comme outil de décryptage

Les droits des exilés en mer : la coalition Boats4People

Des campagnes emblématiques sur l'enfermement des étrangers et l'agence européenne Frontex

III/ Faire front : horizons de lutte et stratégies de résistance

Pour la fermeture des camps d'étrangers – 2010, et pour la liberté de circulation – 2013)

Comment lutter dans un contexte de criminalisation de la solidarité ?

Stratégies de lutte institutionnelle

Stratégies de lutte inter-associative

https://migreurop.org/article3469.html?lang_article=fr

MAURITANIE

A Nouadhibou, une école ouvre ses portes aux migrants

À l'étage d'une petite maison de Nouadhibou, plusieurs pièces ont été transformées en salles de classe. Particularité : ces classes sont réservées aux enfants de migrants. Une Sénégalaise de 12 ans, est à Nouadhibou depuis deux ans avec son père. Elle vient s'inscrire à l'école. *"Mon papa travaille dans le poisson. Je veux apprendre le français et l'arabe"*, explique-t-elle.

Les enfants viennent d'une dizaine de pays d'Afrique de l'Ouest et centrale. Les professeurs, eux, sont membres de l'Organisation de soutien aux migrants et aux réfugiés, qui a créé l'école en 2018. *"Les enfants apprennent généralement le français. Ici, il y a plusieurs cultures : les Maliens, les Sénégalais... Ils apprennent les mathématiques arabes. Cela leur permet de s'intégrer dans le pays"*, précise une Camerounaise.

Nouadhibou est un lieu de passage prisé des Africains qui cherchent à rejoindre l'Europe : frontalière du Maroc, à quelques jours seulement des Canaries par la mer. L'école adapte son enseignement aux besoins spécifiques de ces enfants venus parfois de très loin.

"Ce sont des enfants qui ont traversé des pays et des moments très difficiles. On a aussi des enfants qui sont des réfugiés de guerre. Quand ils arrivent ici, ils ont un traitement quand même à part, surtout dans leur éducation. On a formé nos enseignants de sorte qu'ils puissent détecter ça, et puis améliorer leur éducation", précise le directeur de l'école.

Sous pression des partenaires européens, la Mauritanie multiplie les contrôles et les rafles contre les migrants sans titre de séjour. Beaucoup de parents n'ont pas obtenu la carte de résidence et ne peuvent donc ni travailler librement ni se déplacer. *"On rafle parfois les hommes. On laisse les femmes avec les enfants, raconte la présidente de l'Organisation. Ici, nous sommes en location. Il y a quand même l'apport des parents d'élèves. Ils apportent pour la contribution du loyer et pour donner aux encadreurs, qui sont des bénévoles."*

L'école fait payer une petite participation : 600 ouguiyas, soit environ 13 euros

par mois. Mais en cette rentrée, le portefeuille des familles est au plus bas, et les inscriptions se font timides. *"Ça, c'est un centre qui accueille parfois 250 personnes. Mais depuis lundi, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore 80 élèves, cela veut dire que l'impact est visible"*.

SOUDAN

"Au Darfour, certaines personnes ont été déplacées pour la troisième ou quatrième fois"

Depuis le mois d'avril 2023, le Soudan est ravagé par des combats opposant les Forces armées soudanaises (FAS) du général Abdel Fattah Al-Bourhane aux paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) menés par le général Mohammed Hamdan Daglo, dit "Hemetti". Deux ans et demi après le début du conflit, les Nations unies estiment que plus de 150 000 personnes ont perdu la vie et que près de 13 millions ont été déplacées, dont 8,6 millions à l'intérieur du pays et plus de 4 millions dans les pays voisins.

Le 26 octobre 2025, la prise d'El-Fasher - capitale du Darfour du Nord - par les FSR, après des mois de siège, s'est accompagnée de massacres de masse et a entraîné une nouvelle vague de déplacements vers la ville de Tawila.

InfoMigrants : Il y a aujourd'hui près de 13 millions de personnes qui ont été déplacées au Soudan depuis le début du conflit en avril 2023. Pourquoi ce chiffre est-il aussi important ?

Sarra Majdoub : Ces déplacements s'expliquent par l'ampleur de la violence et des hostilités, qui ont touché la capitale mais aussi d'autres régions, accoutumées à la violence, comme le Darfour, ou le Kordofan, à l'ouest et au centre du pays. Au Soudan, presque toutes les régions sont touchées par les violences, même celles que l'on pensait être les plus sûres, comme la capitale par exemple. Cela a mené à un déplacement très rapide mais aussi très large des populations. Des gens qui n'avaient jamais été confrontés aux déplacements, notamment ceux issus des classes moyennes, se sont retrouvés du jour au lendemain à fuir. Il y a aussi des régions, comme le Darfour, où des gens se retrouvent sur les routes pour la troisième, quatrième, cinquième fois et des camps de déplacés qui ont été, de nouveau, changés de lieu.

Le Soudan est en guerre depuis 50 ans. Le Darfour, notamment, a connu des cycles de violences en 2003, puis en 2007. Mais, jusque-là, la guerre s'était concentrée dans les périphéries du pays. C'est la première fois que le conflit se déplace aussi dans le centre du pays, dans la capitale.

IM : La prise d'El-Fasher par les Forces de soutien rapide a provoqué énormément de déplacements de personnes cherchant à sauver leur vie. Quelles ont été les précédentes grandes vagues de déplacements depuis le début de ce conflit en avril 2023 ?

S.M : Il y a par exemple eu les combats dans la ville d'Al Geneina, dans l'ouest du Darfour, entre avril et juin 2023, qui ont fait près de 15 000 morts en deux semaines. Sur cette période, il y a eu des violences à caractère ethnique qui ont poussé plus d'un demi-million de personnes à se déplacer vers l'est du Tchad voisin. Et ces violences ont notamment touché des gens déjà déplacés entre 2019 et 2021. Il y a aussi eu une importante vague de mouvements quand les Forces de soutien rapide ont pris quelques villes au centre du pays, notamment celle de Wad Madani, dans l'État d'Al Jazira, en décembre 2023.

Près de 300 000 personnes avaient alors été déplacées selon les Nations unies. La ville, située à environ 200 km au sud de la capitale soudanaise Khartoum, a ensuite été reprise aux FSR par l'armée soudanaise en janvier 2025.

IM : Comment s'organisent ces déplacements ?

S.M : La plupart des personnes - près de 10 millions – ont été déplacées à l'intérieur même du pays. Les gens vont là où ils ont de la famille, là où c'est le plus simple pour eux. Pour beaucoup, c'est vraiment un itinéraire très, très précaire. Ils n'ont presque rien, ils partent sans savoir où aller. Ces personnes s'installent le plus souvent un peu au hasard, là où ils trouvent plus de sécurité. On remarque par ailleurs quelques différences selon les classes sociales. Beaucoup ont fui vers l'Égypte, notamment ceux appartenant à la classe moyenne.

Depuis le Darfour, nombre de personnes sont parties au Tchad car la frontière est à seulement 20km d'Al Genaina, au Darfour. Les habitants d'El-Fasher, eux, se sont déplacés à 60 km vers la ville de Tawila. Actuellement, on compte plus de 600 000 personnes dans cette municipalité.

IM : Ces personnes déplacées ont-elles accès à l'aide humanitaire ?

S.M : L'accès à l'aide humanitaire dépend de la région où se trouvent les déplacés, c'est à dire s'ils sont près des lignes de front par exemple l'accès est restreint, voire inexistant. La question humanitaire est liée aux enjeux sécuritaires mais aussi politiques : les différentes parties liées au conflit utilisent l'accès à l'aide pour obtenir plus de légitimité. Et pour accéder d'une zone à une autre, les négociations sont très compliquées.

IM : Certains Soudanais ont quitté le Soudan et souhaitent s'installer dans un pays frontalier, ou au sein de l'Union européenne. Un certain nombre de pays occidentaux sont inquiets par ces mouvements de population. Quelle est votre réaction face à ces inquiétudes ?

S.M : Selon moi, elles sont un peu infondées. Je trouve même cela honteux et ridicule que les potentielles arrivées de Soudanais en Europe soient la seule chose qui inquiète les responsables occidentaux. Je rappelle que le conflit au Soudan a fait 150 000 morts et 13 millions de déplacés [dont 8,6 millions à l'intérieur du pays et plus de 4 millions dans les pays voisins]. C'est l'une des pires crises humanitaires qu'on ait vécu ces 20 dernières années.

Je pense qu'on devrait décentrer le regard de la question migratoire vers ce qu'il se passe à l'intérieur du pays et observer comment un État comme le Tchad peut accueillir un demi-million de personnes. Les gens qui sont allés en Libye - et dont une partie potentiellement en Europe - reste une part marginale des personnes fuyant la guerre au Soudan.

C'est une crise qui mérite qu'on regarde le pourquoi du comment dans sa complexité et qu'on réalise que plus de huit millions de déplacés internes vivent dans des conditions déplorables. Pour la plupart, ce sont des familles et de personnes âgées. Regarder cela sous le prisme de la menace n'est pas un bon réflexe.

IM : Selon vous, les pays occidentaux ont-ils une part de responsabilité dans le manque d'éclairage mis sur le Soudan et dans le manque d'aide qui arrive aux déplacés internes ?

S.M : Oui, il y a une duplicité flagrante : des États soutiennent certaines parties prenantes du conflit et l'Europe ne fait rien contre cela. Je parle évidemment des Émirats arabes unis, un protagoniste important dans cette guerre qui supporte activement les Forces de Soutien Rapide. Ils sont directement ou indirectement impliqués dans les atrocités en cours aujourd'hui au Soudan.

Une guerre, ce sont davantage des flux d'armes que des flux d'hommes. Et pour stopper cette guerre, il faudrait stopper ces flux d'armes.

L'Union européenne peut faire agir et prendre sa part parce qu'elle a des alliés économiques et des alliés stratégiques qui sont en train d'alimenter [en armes] cette guerre.

TCHAD

Les réfugiés soudanais de Tiné acheminés dans les camps du HCR

Les réfugiés soudanais continuent d'arriver au Tchad. Ils fuient la guerre ou encore la famine. Mais lorsqu'ils réussissent à franchir la frontière, la faim continue. À Tiné, l'un des principaux points d'entrée des réfugiés ou encore dans les camps d'accueil de Touloum, Iridimi ou Goudran dans la région du Wadi Fira, aucune distribution alimentaire depuis des mois. Le Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM) est absent.

Humiliations, exécutions sommaires, utilisation du viol comme arme de guerre. Elle a fui El-Fasher et raconte l'horreur vécue dans sa ville natale. *"El-Fasher est une boucherie collective. C'est une boucherie. Nos proches sont morts. Une partie a disparu, l'autre a été tuée. Jusqu'à aujourd'hui, on ne sait pas ce que sont devenus les nôtres. On a des enfants seuls, sans famille. On vit une douleur terrible. Les enfants ont soif, ils n'ont rien à manger, rien. Les enfants souffrent de la faim, de la soif, des maladies"*.

Les réfugiés arrivent affamés à Tiné mais ici, comme dans l'ensemble des camps de la région, aucune distribution alimentaire n'a été organisée depuis des mois. Le responsable du bureau du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Iriba, décrit la situation. *"Au début, on donnait immédiatement, mais ces derniers temps, les gens doivent attendre un peu. C'est ça qui pose un problème. Les collègues ont essayé de sensibiliser ces réfugiés qui sont aussi démunis. On fait de la bouillie pour servir le jour de l'arrivée, mais les jours suivants, c'est vraiment la galère, c'est la difficulté"*.

Manque de moyens financiers, techniques et logistiques, selon certaines ONG. Mais des sources humanitaires actives sur le terrain expliquent qu'il y a aussi la peur de voir les réfugiés s'installer le long de la frontière si une distribution venait à être mise en place.

"Soit tu passes, soit tu meurs" : au Tchad, des Soudanais racontent leur fuite d'El-Fasher

Dans le centre de transit de Tiné, au Tchad, une Soudanaise, et ses enfants attendent d'être relocalisés dans des camps voisins. Ils ont fui El-Fasher, au Soudan, quelques heures après la chute de la ville le 26 octobre 2025, prise par les Forces de soutien rapide (FSR). *"On était cachés dans des trous sous terre"*, raconte la mère de famille. *"On y restait deux ou trois jours, et quand il y avait une accalmie, on sortait pour chercher à manger... des céréales que je mélangeais avec de l'eau pour mes enfants et qu'on mangeait à l'intérieur des trous"*.

À quelques mètres du poste-frontière, une autre famille s'installe sous une petite cabane de Médecins sans frontières. Eux ont quitté la ville quelques jours avant l'assaut final. Le fils, qui souhaite garder l'anonymat, raconte l'horreur de leur fuite. *"Tu n'as pas d'autre choix que de partir la nuit, à partir de 21h environ. Soit tu passes, soit tu meurs. Et tu dois passer par la tranchée. Ils l'ont creusée tout autour d'El-Fasher. Il y a une quantité de cadavres dans cette tranchée. C'est dans un tel état de putréfaction que tu as du mal à marcher. T'es obligé de te frayer un chemin et de marcher dessus. Et si tu entends un bruit ou les paramilitaires arriver et bien, tu te mets au milieu des cadavres et tu fais le mort"*.

Des images satellites confirment l'existence de tranchées à certains points autour

d'El-Fasher. Ces tranchées, que les Soudanais appellent le "*trottoir*", sont mentionnées par de nombreuses personnes qui ont quitté la ville ces derniers mois.

Des réfugiés soudanais continuent de franchir la frontière après la prise d'El-Fasher

La capitale El-Fasher, du Darfour-Nord, a été conquise, le 26 octobre 2025 par les Forces de soutien rapide (FSR) qui se sont livrées, sur place, à des atrocités, selon l'ONU. Des milliers de personnes ont fui jusqu'au Tchad voisin. Massacres, violences à caractère ethnique, viols et agressions sexuelles, c'est l'horreur décrite par ceux qui ont réussi à fuir El-Fasher. Plusieurs organisations humanitaires font état de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et les Nations unies parlent d'"*une spirale d'atrocités*". Selon les estimations, entre 170 000 et 250 000 personnes étaient encore bloquées dans la ville au moment de la chute d'El-Fasher. Plus de 80 000 auraient réussi à fuir mais personne ne sait où elles sont. Moins de 10 000 déplacés ont été enregistrés à Tawila, le camp le plus proche, et puis certains réussissent à atteindre le Tchad voisin. La plupart entre par Tiné et Oure Cassoni, au nord-est du pays.

Au camp de réfugiés de Touloum, dans la région d'Iriba le HCR délocalise les nouveaux arrivants pour désengorger la frontière. La veille de l'offensive des FSR, Un homme et sa famille quittent El-Fasher. *"Il n'y avait pas de répit. On passait la journée dans les sous-sols. Des enfants ont été tués. Ils sont morts de soif. On voyait des enfants errer seuls, sans habits, perdus. Beaucoup ont perdu père et mère. On s'est moqué de nous, nous avons été humiliés, harcelés, pillés. Ils ne nous ont rien laissé."* Sa femme et ses enfants se dirigent vers le camp de Tawila. Lui, décide de partir seul vers le Tchad : *"J'ai fait la route de nuit et à dos d'âne, mais les gens qui sont partis, après moi, n'avaient aucune chance. Ils ont tué tous les civils. Ils ont tué tout le monde. Quand tu es face à eux, que tu sois militaire ou non, il n'y a rien à négocier, il y n'y a que les armes."*

Comme lui, ils sont plusieurs centaines à traverser la frontière tous les jours. Au total, le Tchad accueille près d'un million et demi de Soudanais sur son sol.

TUNISIE

Libération de deux humanitaires poursuivis pour aide aux migrants

Cinq travailleurs humanitaires actifs auprès des exilés en Tunisie étaient jugés depuis mi-octobre 2025 pour avoir participé à la "*création d'une organisation*" visant à "*faciliter l'entrée clandestine*" et l'"*hébergement*" de migrants. Ce procès inédit - c'est la première fois que des membres d'ONG sont traduits en justice en Tunisie pour ce motif - s'est soldé, lundi 24 novembre 2025, par un non-lieu pour trois prévenus comparaissant libres et des condamnations plus légères que prévu pour les deux autres.

L'ancien (81 ans)cadre tuniso-suisse du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et président du Conseil tunisien des réfugiés (CTR) ainsi que le chef de projet du CTR, étaient emprisonnés depuis un an et demi en attendant leur procès.

L'ancien "*ne supporte plus les conditions de sa détention*" qui a "*dépassé la limite légale des 14 mois*", avait alerté la défense le 16 octobre 2025. *"Il n'arrive pas à se tenir debout, c'est très difficile de le voir comme ça"*, avait ajouté une de ses filles. L'octogénaire a perdu plus de 35 kg en prison.

Les deux responsables du CTR ont été condamnés, lundi, à deux ans de prison.

Mais, ayant effectué l'essentiel de leur peine après environ 20 mois de détention, ils *"vont être libérés dès ce soir [lundi]"*, a déclaré leur avocate. Les avocats ont tous plaidé en expliquant que le CTR travaillait en *"partenariat exclusif"* et dans le cadre d'une *"convention légale"* avec le HCR en Tunisie pour trouver des hébergements d'urgence aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Une activité parfaitement légale, donc.

"Nous sommes très heureux. La condamnation reste injuste mais on est vraiment soulagés car la peine est plutôt légère", a réagi sa fille. *"Il lui reste environ quatre mois avec sursis mais l'important c'est qu'il sorte de prison dès ce soir"*. *"Nous attendions et restons attachés à l'acquittement mais le tribunal a choisi de rester au milieu : il a condamné tout en allégeant la peine"* alors que les prévenus encouraient plus de 10 ans de détention.

À l'audience lundi, le haut responsable régional du HCR pendant plus de 20 ans, avait défendu avec émotion son action, soulignant que l'association s'occupait *"de demandeurs d'asile, sans aucun lien avec l'immigration clandestine"*. Le CTR travaillait *"sous la supervision du Haut-commissariat"* pour héberger *"des migrants sauvés en mer"* par les autorités, a-t-il souligné, avant de demander les yeux emplis de larmes : *"Pourquoi suis-je ici ?"*. Soulignant œuvrer *"dans l'humanitaire depuis plus de 40 ans"*, il a ajouté : *"Nous n'avons formé aucune bande, ni entente"*.

Son collègue au CTR s'était interrogé de manière similaire : *"Pourquoi sommes-nous détenus depuis 20 mois ?"*. Le CTR apportait de l'aide *"aux cas vulnérables, aux enfants, aux femmes victimes de violences sexuelles et aux personnes âgées"*, a-t-il argué, estimant avoir *"agi par devoir national et en coordination avec les autorités"*.

Peu avant l'audience, l'ONG Human Rights Watch (HRW) avait appelé lundi *"les autorités tunisiennes à abandonner des accusations infondées, à remettre en liberté les détenus et à arrêter de criminaliser le travail légitime"* des associations. *"Le CTR a mené un travail de protection essentiel en soutien aux réfugiés et demandeurs d'asile, opérant légalement avec des organisations internationales accréditées en Tunisie"*, avait martelé le directeur régional adjoint de HRW.

Les deux prévenus avaient été arrêtés en mai 2024, en même temps qu'une dizaine d'autres travailleurs humanitaires comme la dirigeante de l'association Terre d'asile et la militante anti-raciste de l'ONG Mnementy, sous le soupçon d'avoir facilité une entrée illégale de migrants. Le procès des militants de Terre d'Asile doit démarrer le 15 décembre 2025.

Les ONG tunisiennes et étrangères ont déploré une régression des droits et libertés en Tunisie depuis un coup de force du président à l'été 2021 par lequel il s'est emparé des pleins pouvoirs. Le chef de l'État accuse régulièrement les organisations d'aide aux réfugiés d'être des *"agents de l'étranger"* et donc, de comploter contre le pays. En février 2023, il avait dénoncé dans un discours virulent, l'arrivée *"de hordes de migrants subsahariens"* menaçant, selon lui, de *"changer la composition démographique"* du pays. Les semaines suivantes, des milliers de Subsahariens, privés de leur travail et logement, avaient été rapatriés en urgence par leurs pays ou avaient pris la mer clandestinement pour fuir la Tunisie. D'autres avaient été expulsés aux frontières désertiques avec l'Algérie et la Libye, où au moins une centaine d'entre eux avaient trouvé la mort.

Des femmes et enfants migrants arrêtés et détenus arbitrairement pour mendicité risquent l'expulsion

Un groupe de femmes et d'enfants migrants a été arrêté la semaine dernière à

Tunis pour mendicité. Détenus de manière arbitraire dans un centre d'accueil utilisé comme centre détention, ils risquent d'être expulsés vers la frontière libyenne.

Depuis jeudi 13 novembre 2025, un Sierra-Léonais de 26 ans a eu la terrible surprise de ne pas retrouver sa femme et sa fille d'à peine un an en rentrant chez lui après sa journée de travail. Sa femme est pourtant généralement de retour avant lui dans le petit appartement qu'ils louent à Tunis. Il est allé interroger ses voisins, puis est parti à leur recherche dans le quartier, en vain. *"Le lendemain, j'ai reçu l'appel d'un ami qui me disait que ma femme cherchait à me rejoindre. Elle n'avait pas pu m'appeler directement car je me suis fait voler mon téléphone récemment et j'ai dû changer de numéro. J'ai alors pu lui parler un petit peu au téléphone et elle m'a expliqué ce qu'il s'était passé"*.

Ce jour-là, elle était sortie dans le centre-ville de la capitale tunisienne, espérant rapporter un peu d'argent en mendiant. Le couple d'exilés sierra-léonais vit avec leur petite fille à Tunis depuis quatre mois. *"Nous avons quitté les camps de la région de Sfax car il n'était plus possible d'y vivre, avec la police qui venait brûler nos affaires tous les quatre jours environ"*, explique-t-il. Pour survivre à Tunis, il travaille de temps en temps en tant que maçon. *"Mais ce que je gagne ne nous suffit pas pour vivre. Ma femme mendie pour compléter nos revenus car nous avons beaucoup de dépenses avec notre fille"*.

Jeudi, la jeune femme se trouvait place Barcelone, dans le centre-ville de Tunis avec sa fille. *"Des policiers habillés en civil sont venus les voir sans se présenter. Ils leur ont juste dit qu'ils voulaient leur poser quelques questions. Comme il y en avait un qui filmais, ma femme a cru qu'ils étaient journalistes"*. La mère et la fille sont alors emmenées dans le centre d'El Ourdia, en banlieue sud de Tunis. Elles y sont depuis détenues avec 16 autres femmes et 23 enfants, dont certains sont sans leurs parents.

De plus en plus de migrants sont contraints de mendier dans les villes tunisiennes, souvent accompagnés de leurs enfants, car, depuis l'été 2023, à l'interdiction de travailler s'est ajoutée l'impossibilité de recevoir des devises de l'étranger - notamment de la part des familles de migrants. Le but des autorités est d'empêcher les exilés de financer leur traversée de la Méditerranée et de tarir les revenus des passeurs. Mais, dans la réalité, ces mesures ont fait sombrer les Subsahariens dans une extrême précarité.

"C'est la première fois que nous voyons des femmes et des enfants être détenus pour mendicité", s'inquiète une membre d'une ONG de la société civile tunisienne. En Tunisie, la mendicité constitue un délit pénal depuis l'époque coloniale mais, dans les faits, les femmes arrêtées pour ce motif – surtout quand elles sont accompagnées d'enfants – sont généralement relâchées dans les heures qui suivent. *"Cette fois-ci, la situation est très préoccupante. On assiste vraiment à une escalade avec ces femmes et enfants détenus de manière arbitraire et en violation des conventions internationales ratifiées par les autorités tunisiennes"*. Pour tenter d'obtenir leur libération, son organisation a alerté le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, ainsi que le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), l'Unicef et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour le moment sans effet.

Depuis le centre d'El Ourdia, elle a pu raconter à son mari ses conditions de vie. *"Elle m'a dit qu'elle et ma fille n'avaient pas assez de nourriture, pas de vêtements. Il n'y a pas suffisamment de lits pour tout le monde"*, décrit le père. Le 16 novembre 2025, le défenseur des droits des migrants et le groupe Refugees on Tunisia ont publié sur un réseau social, une vidéo montrant ces femmes et enfants dans le centre où elles sont détenues. On les voit regroupées dans une pièce avec une fenêtre mais ne comportant que trois ou quatre lits. *"La police leur a indiqué qu'elles allaient être emmenées dans le désert car elles refusent de fournir les informations [nécessaires] à leur renvoi dans leur pays d'origine"*.

Ce que la mère a confié à son mari : *"Les Tunisiens leur ont dit qu'elles seraient expulsées dans leur pays ou envoyées dans le désert. Samedi [15 novembre], ils ont essayé de les faire monter dans un bus pour les transférer dans les zones désertiques [à la frontière libyenne ou algériennes] mais les femmes ont beaucoup pleuré et protesté. Donc elles et les enfants ont été remises dans le centre"*, précise-t-il. Pourtant la détention à El Ourdia n'a rien de légal. La structure où se trouvent Sarah et sa fille a une appellation officielle de centre d'accueil et d'orientation et est placé sous la tutelle de la direction des frontières et des étrangers au sein du ministère tunisien de l'Intérieur. Mais l'endroit est officieusement utilisé comme centre de détention pour migrants alors qu'il n'est pas enregistré, ni administré comme un lieu de privation de liberté.

Le centre a déjà été l'objet de nombreuses violations des droits des personnes détenues qui y sont observées. El Ouardia a également été qualifié par l'Organisation Mondiale des Lutte contre la Torture (OMCT) comme une *"zone de non droit où des personnes sont arbitrairement privées de leurs libertés"*. En 2024, l'ex-président de l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (AESAT) et lui-même étudiant, avait été incarcéré pendant 10 jours dans ce centre alors qu'il était simplement sorti récupérer sa carte de séjour définitive. Plusieurs associations de défense des droits humains avaient milité activement pour sa libération.

AMERIQUE

CANADA

Soutien public aux personnes immigrantes et réfugiées au Canada :

« On fait mieux ensemble »

12 novembre 2025 (Montréal, QC) –

À un moment où la rhétorique anti-immigration et les discours de division gagnent du terrain chez certains dirigeants, le Conseil canadien pour les réfugiés, en collaboration avec des syndicats, des ONG et des organismes de défense des droits humains à travers le pays, lance aujourd'hui la campagne *« On fait mieux ensemble »*. Cette initiative collective vise à démontrer et renforcer le soutien public envers les personnes immigrantes et réfugiées au Canada.

« Le blâme et la haine envers les personnes immigrantes et réfugiées augmentent, tandis que le soutien gouvernemental aux personnes nouvellement arrivées diminue — et cela ne contribuera pas à bâtir le Canada dont nous avons besoin ni celui que nous souhaitons, » a déclaré la présidente du Conseil canadien pour les réfugiés. *« Pourtant, une majorité de la population canadienne appuie l'immigration. Cette nouvelle campagne donne une voix à ce soutien et envoie un message clair à nos responsables politiques : on fait mieux ensemble. »*

Les organisateurs de la campagne dénoncent une tendance préoccupante. La semaine dernière encore, le gouvernement fédéral a réduit les niveaux d'immigration et diminué les services de soutien offerts aux personnes nouvellement arrivées. De plus, les projets de loi C-12 et C-2 cherchent à militariser les frontières et à restreindre les protections offertes aux personnes réfugiées — des mesures contraires aux engagements de longue date du Canada à demeurer un pays ouvert et accueillant.

« Le projet de loi C-12, récemment déposé, non seulement porte atteinte aux droits et à la dignité des personnes immigrantes et réfugiées, mais il est également néfaste et

source de division », a déclaré la directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone. *« Toute personne mérite d'être à l'abri de la persécution et d'être traitée avec équité, peu importe d'où elle vient ou comment elle est arrivée. Partout dans le monde, une vague autoritaire monte, montrant du doigt les personnes nouvellement arrivées comme responsables de tous les maux sociaux. Le Canada doit résister à cette tendance et respecter ses engagements internationaux, notamment le droit de demander l'asile par une procédure juste et efficace. »*

La campagne « On fait mieux ensemble » a été conçue pour renforcer et amplifier les appels provenant de tous les secteurs de la société en faveur d'un système d'immigration équitable et accueillant au service de toutes les personnes au Canada.

« Les personnes immigrantes et réfugiées contribuent énormément à nos communautés et à notre pays — elles sont essentielles à notre avenir commun ». « Grâce à cette campagne, la population canadienne s'unit pour contrer les préjudices causés par certains responsables politiques qui détournent le blâme des véritables enjeux — comme les infrastructures déficientes ou la perte d'emplois — pour l'imputer aux travailleurs migrants, aux personnes réfugiées et aux autres personnes nouvellement arrivées. »

« Le SCFP est fier de se joindre à cette campagne et de s'opposer à ceux qui utilisent des tactiques de division pour détourner notre attention tout en s'attaquant aux droits des travailleurs, en réduisant les soins de santé et les services dont nous avons tous besoin et en laissant les prix des logements s'envoler », a déclaré le président national du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). « Nous devons nous unir pour soutenir un avenir où toutes les familles et tous les travailleurs peuvent s'épanouir. »

La campagne « On fait mieux ensemble » s'appuie sur une recherche commandée par le Conseil canadien pour les réfugiés et ses partenaires, menée auprès de plus de 2 000 personnes à travers le Canada.

<https://ccrweb.ca/fr/communique-soutien-public-aux-personnes-immigrantes-et-refugiees-canada-se-mobilisent>

Le Canada doit retirer deux projets de loi menaçant le droit d'asile

Réunie en Congrès à Bogota, Colombie du 29 au 31 octobre 2025, La Fédération internationale pour les droits humains a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement du Canada de retirer les projets de loi C-2 et C-12. Ces deux projets annoncent un recul majeur du droit d'asile et menacent de plonger de très nombreuses personnes migrantes dans la clandestinité.

Le projet de loi C-2, *Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière entre le Canada et les États-Unis et d'autres mesures connexes liées à la sécurité* ou *Strong Border Act* et le projet de loi C-12, *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada*, ont été déposés respectivement en juin 2025 et en octobre 2025.

Ces projets de loi rendraient irrecevables certains types de demandes d'asile, privant ainsi de nombreuses personnes d'une procédure juste et équitable de détermination du statut de réfugié. Une personne n'aurait plus la possibilité de demander l'asile si plus d'un an s'est écoulé depuis sa première entrée au Canada. L'accès à l'asile serait aussi complètement bloqué pour toute personne entrée au Canada de façon irrégulière depuis les États-Unis.

Les projets de loi C-2 et C-12 menacent ainsi de priver des milliers de personnes

de l'évaluation de leur demande d'asile par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un tribunal indépendant. Nombre d'entre elles n'auront plus droit qu'à l'Examen des risques avant renvoi (ERAR), une procédure extrêmement restrictive, dont le taux d'approbation est famélique. Ce dernier repose sur la décision d'un fonctionnaire sur la seule base d'un dossier papier, plutôt qu'à la suite d'une audience tenue par un décideur indépendant. En bref, ces projets de loi rendront le risque de refoulement sera beaucoup plus élevé pour de nombreuses personnes.

La FIDH rappelle que le Canada est lié à plusieurs instruments internationaux de protection des droits humains et doit guider ses actions en tenant compte du droit d'asile et des principes visant la dignité des personnes. Elle souligne aussi que le contexte actuel, marqué par les changements climatiques, les conflits armés et les dérives autoritaires, notamment aux USA, plonge des populations entières dans la précarité, multiplie les déplacements forcés de populations et oblige un nombre croissant de personnes à entreprendre des migrations.

La FIDH exprime ainsi sa préoccupation profonde quant aux projets de loi C-2 et C-12 et demande au Gouvernement du Canada de les retirer sans délai. Le Canada doit respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des personnes demandeuses d'asile et de toutes les personnes migrantes.

<https://liguedesdroits.ca/le-canada-doit-retirer-deux-projets-de-loi-menacant-le-droit-dasile/>

MEXIQUE

Le retour contrarié des migrants mexicains, expulsés ou poussés au départ des USA

La situation des immigrés mexicains aux États-Unis est de plus en plus précaire. Entre le harcèlement des agents de l'ICE, qui pratiquent des descentes musclées dans les villes américaines, et les discours hostiles de Donald Trump à l'encontre de l'immigration, le climat est de plus en plus tendu. Deux millions de personnes auraient quitté le pays selon le Département américain de la sécurité intérieure : 400 000 expulsés et 1,6 million de départs volontaires. Même si cette dernière estimation est compliquée à vérifier, beaucoup de Mexicains rentrent effectivement au Mexique. Sauf que le retour n'est pas une chose simple.

« Je n'ai pas pleuré. J'ignore pourquoi. J'ai longtemps vu ma fille uniquement au téléphone, et de la voir en vrai là... Je ne pouvais rien dire. J'étais juste capable de la regarder et de l'embrasser. Mais tous les deux, on avait envie de pleurer, d'être restés si longtemps sans se voir et d'être ensemble à nouveau », raconte ce mexicain.

Après 26 ans passés aux 2 États-Unis, il a retrouvé sa ville natale d'Acapulco et sa fille devenue adulte. Il a choisi de s'auto-expulser. De retour dans son pays d'origine, le Mexique, il est pris par des sentiments mélangés et *« la nostalgie de ne plus voir tes proches que tu as aimés. Je suis parti et j'ai laissé ma grand-mère, mes oncles, ma mère. Tout est revenu d'un coup. C'est pour cela, je crois, que je n'ai pas pu pleurer. J'avais ce nœud dans ma gorge, je ne pouvais même plus parler »*, ajoute-t-il.

Sa famille de José Luis est éclatée entre les deux pays. Il a été attrapé par les services de l'immigration américaine. Sans papiers, il n'a pas eu d'autre choix que de rentrer. Depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, il s'inquiète pour ses proches et raconte comment la vie est devenue infernale en Arizona : *« Ça a été rapide et catastrophique. Avant, tu pouvais quand même aller au parc, au cinéma, ou manger dans la rue. Maintenant non, tu ne peux plus. Tu fais tes courses et tu rentres chez toi, à cause de la peur qu'ils t'attrapent. »*

À son retour, il a été accueilli par le programme consulaire Mexico te Abraza, lancé en janvier 2025, qui lui a payé son transport jusqu'à sa ville d'origine. Pour le fondateur d'une association de Mexicains revenus des États-Unis, ce n'est pas à la hauteur des difficultés qu'ils rencontrent. *« Nous ne sommes pas des migrants de passage. C'est très triste qu'il n'y ait pas de vrai accompagnement pour nous, qu'il n'y ait pas réellement d'aides. Pas seulement au moment de l'expulsion, mais pour nous permettre de nous réinsérer dans la société mexicaine »*. Il dénonce les obstacles de l'administration mexicaine pour réaliser certaines démarches au moment de l'installation. Après de longues années loin du pays, de nombreux Mexicains vivent un choc culturel et émotionnel. Parfois même, ils sont victimes de discrimination quand ils ont grandi de l'autre côté et ne maîtrisent pas, ou plus parfaitement, la langue espagnole.

« Nous, ce qu'on voit, c'est un exode des Mexicains qui rentrent dans leur pays. C'est une crise humanitaire. Imagine devoir vivre dans l'ombre aux États-Unis, être persécuté. Puis se sentir rejeté par notre propre pays qui nous tourne le dos... La présidente nous appelle héros et héroïnes de la nation, mais où est le soutien ? », interroge-t-il .

Environ 11 millions de Mexicains vivent aux États-Unis. Au moins 75 000 personnes seraient rentrées ainsi depuis le début de l'ère Trump.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20251116-le-retour-contrari%C3%A9-des-migrants-mexicains-expuls%C3%A9s-ou-pouss%C3%A9s-au-d%C3%A9part-des-%C3%A9tats-unis>

INTERNATIONAL

DES MILLIONS DE RÉFUGIÉS FONT FACE AUX DIFFICULTÉS DE L'HIVER AVEC UN SOUTIEN DÉRISOIRE

Alors que les températures commencent à baisser dans de nombreuses régions, des millions de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays s'apprentent à affronter un hiver rigoureux avec une aide considérablement réduite en raison de la chute brutale des dons humanitaires. Un grand nombre auront peu pour se protéger du froid glacial, alerte le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

« Les budgets humanitaires atteignent leur point de rupture et l'aide hivernale que nous fournirons sera bien moindre cette année », a déclaré la Directrice des Relations Extérieures du HCR, de retour de Syrie et de Jordanie. *« Des familles devront affronter les températures glaciales sans ce que beaucoup d'entre nous considèrent comme allant de soi : un toit, de l'isolation, du chauffage, des couvertures, des vêtements chauds ou des médicaments. »*

Le HCR prévoit de collecter, auprès des particuliers et les donateurs privés, au moins 35 millions de dollars pour aider à réparer les maisons bombardées, à isoler les habitations, à fournir des couvertures et du chauffage aux enfants et aux personnes âgées, ainsi qu'à acheter des médicaments et des repas chauds.

Au Moyen-Orient, la situation reste extrêmement fragile, mais plus d'un million de Syriens et

Syriennes ont pu rentrer dans leur pays depuis la chute du régime d'Assad, dont beaucoup retrouvant leur maison détruite par des années de guerre et de combats. Les familles les plus vulnérables affrontent le froid sans pouvoir se protéger ; les coupes budgétaires risquent de priver 750 000 personnes d'une aide vitale pendant la saison hivernale, notamment des couvertures, des matelas, des ustensiles de cuisine, des lampes solaires et des vêtements chauds.

En Afghanistan, des températures en dessous de zéro exposent déjà de nombreuses familles à des conditions difficiles. Neuf personnes afghanes sur dix vivent dans la pauvreté, même après la fin de plus de quatre décennies de conflit, le pays étant toujours confronté à une crise économique, à une montée du chômage et à des services publics et des systèmes de soutien social saturés. Plus de 2,2 millions d'Afghans et d'Afghanes sont rentrés du Pakistan et d'Iran cette année dans des conditions extrêmement difficiles : ils reviennent les mains vides et avec peu de perspectives. Certains n'ont jamais mis les pieds en Afghanistan auparavant. Deux tremblements de terre dévastateurs au cours des derniers mois ont rendu les familles encore plus vulnérables.

Pour des millions de personnes en Ukraine, dont de nombreuses personnes déplacées, ce sera le quatrième hiver dans un contexte de guerre à. Les besoins humanitaires continuent de croître, alors que l'intensification des attaques fait des victimes civiles et détruit les infrastructures, aggravant les coupures de gaz, d'électricité et d'eau. Les températures pourraient chuter jusqu'à -20 °C, et des familles déjà épuisées par des années de violences et de destructions s'appêtent à affronter une saison particulièrement rigoureuse.

« Alors que les températures chutent dans l'hémisphère nord, les fonds humanitaires diminuent également ». « Les familles déplacées ne devraient pas avoir à affronter l'hiver seules. Nos équipes sont sur le terrain, déterminées à protéger les réfugiés du froid, mais nous manquons de temps et de ressources. Nous avons besoin de davantage de fonds pour rendre de nombreuses vies un petit peu plus supportables »

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiqués-de-presse/hcr-des-millions-de-refugiés-font-face-aux-difficultés-de-l'hiver>

À Genève, le Royaume-Uni appelle la Libye à fermer les prisons où sont envoyés les migrants

Lors d'une réunion des Nations unies mardi 11 novembre 2025, la Libye a été exhortée à fermer les centres de détention où sont envoyés de nombreux migrants. Plusieurs États, dont la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Norvège et la Sierra Leone, ont fait part de leurs préoccupations lors de cette assemblée à Genève, en Suisse.

L'ambassadrice britannique pour les droits de l'Homme, a appelé à "fermer" les centres de détention où sont envoyés les migrants victimes de "tortures, d'agressions sexuelles et de meurtres", a-t-elle déclaré au micro. Elle a également demandé que les Nations unies et d'autres organisations aient un accès illimité aux fosses communes où certains corps de migrants ont été retrouvés au début de l'année. Les dépouilles présentaient des blessures par balle, selon une agence onusienne.

L'ambassadeur de Norvège, s'est fait l'écho de cette demande et a lui aussi appelé à la protection des migrants vulnérables et à "cesser immédiatement la pratique de la détention arbitraire".

L'ambassadeur d'Espagne, de son côté, a demandé à la Libye de "ratifier la Convention contre la torture (...) compte tenu des cas persistants de torture et de disparitions

forcées" dans le pays.

En Libye, depuis des années, des milliers de migrants sont emprisonnés arbitrairement, torturés, rançonnés et parfois assassinés. Certains d'entre eux sont aussi détenus dans des prisons clandestines tenues par des groupes armés où ils sont victimes de violences et d'extorsion.

Les ONG humanitaires dénoncent et documentent régulièrement les conditions de ces exilés en Libye, les détentions arbitraires et les violences récurrentes. Au plus haut sommet de l'État, les auteurs d'exactions sont impliqués. Le 5 novembre 2025, Tripoli a ordonné le placement en détention de l'ancien chef de la police judiciaire, accusé d'actes de torture et recherché par la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre. Il est aussi considéré comme un tortionnaire de migrants. L'homme a notamment instauré un régime de terreur pour les migrants qui passaient dans la prison de Mitiga, en banlieue de Tripoli, qu'il dirige depuis 13 ans.

Dans une lettre ouverte aux autorités libyennes publiée parallèlement à la réunion de l'ONU, des groupes de défense des droits humains ont appelé à des réformes, affirmant que les groupes armés opéraient en toute impunité, faisaient obstruction aux tribunaux et commettaient des abus généralisés.

La Libye connaît peu de paix depuis le soulèvement de 2011 contre l'autocrate Mouammar Kadhafi et se trouve aujourd'hui entre les factions rivales de l'est et de l'ouest.

À Genève, le ministre par intérim des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du gouvernement occidental soutenu par l'ONU et basé dans la capitale libyenne, a reconnu que le sort des migrants était préoccupant dans cet État divisé. *"Je ne suis pas ici pour brosser un tableau idyllique de la situation des droits humains dans mon pays", a-t-il déclaré. "Au contraire, je suis venu ici pour réitérer les efforts considérables que nous avons déployés afin de garantir le respect de ces droits malgré les défis que tout le monde connaît en cette période de transition très délicate."* Il a cité comme exemples l'acceptation par son pays de la compétence de la Cour pénale internationale en Libye et la création d'un nouveau comité mixte chargé de traiter la question des centres de détention.

TEMOIGNAGE

"Mon salon de beauté sera ouvert à toutes les femmes" : le rêve de Sandra, Congolaise de 32 ans, l'une des seules réfugiées de Macédoine du Nord

Sandra et ses enfants, venus de République démocratique du Congo (RDC), sont l'une des deux seules familles de réfugiés vivant actuellement en Macédoine du Nord. Dans ce pays de transit sur la route des Balkans, où le droit d'asile est très rarement accordé, peu d'exilés s'arrêtent. Sandra, elle, en a eu assez de son éprouvant parcours d'exil, marqué par une séparation de six mois avec son fils. Elle a décidé de rester à Skopje et de gagner son autonomie par le travail.

Sandra a 32 ans, une coiffure tressée impeccable, un sweat noire avec une couronne brodée sur la poitrine. Elle vit dans un lotissement tranquille de la banlieue de Skopje, capitale de la Macédoine du Nord. Pendant qu'elle raconte son histoire, son fils de dix ans et demi et sa fille de bientôt huit ans, vêtue d'un t-shirt rose siglé "Be happy", sont en train de regarder un dessin animé à la télévision, sagement assis sur le canapé.

En voulant traverser la frontière macédonienne en 2018, Sandra, alors enceinte de neuf mois de sa fille, a été séparée de son fils. Elle a bataillé six mois avant de le récupérer puis, fatiguée de son éprouvant parcours d'exil, a décidé de rester en Macédoine du Nord pour y reconstruire sa vie par le travail. Son rêve, auquel elle se consacre patiemment depuis sept ans : ouvrir, un jour, son propre salon de coiffure et de beauté.

"Mon mari habite en France, il a obtenu un titre de séjour de dix ans. Quand j'étais encore au Congo-Kinshasa il a essayé de nous faire venir en France via le regroupement familial, mais cela prenait des années. J'ai fini par abandonner ces démarches et à chercher une façon plus rapide de le retrouver. Je suis partie en 2018 : j'ai traversé le Congo-Brazzaville, le Sénégal, le Maroc, la Turquie, la Grèce... J'ai vécu beaucoup de choses durant ce long voyage : en arrivant en Macédoine du Nord, j'ai craqué.

D'abord, j'ai dû gérer un gros problème à la frontière macédonienne. Mon mari est venu en Grèce en voiture pour nous récupérer, mon fils de deux ans et moi, alors enceinte de neuf mois. Il voulait essayer de nous ramener en France comme ça, en roulant vers l'Europe de l'Ouest. Sauf que mon mari a un passeport et des documents français tandis que moi, j'avais des faux documents et pas de passeport. Alors, nous avons été bloqués à la frontière macédonienne. La police qui nous a arrêtés m'a dit : 'Vous, il faut que vous alliez à l'ambassade française à Skopje pour avoir des documents valides'.

Mon mari a continué la route seul avec mon fils dans l'idée que moi, je les rejoigne en France après avoir fait les démarches auprès de l'ambassade. Je suis restée à l'hôtel à la capitale, enceinte, pour essayer de sortir de cette situation.

Mais juste après sur leur route, c'est la police serbe qui a arrêté mon mari et mon fils. Les autorités ont demandé la mère de l'enfant. Mon mari a essayé d'expliquer que j'étais en Macédoine pour des démarches, mais ils insistaient, il fallait que je sois là. Mon mari a dû revenir ici à Skopje me chercher, tandis qu'en attendant, les services de l'assistance sociale en Serbie ont envoyé mon fils dans une institution pour les enfants placés, ceux qui n'ont pas de parents.

Quand mon est revenu me voir, il m'a exposé la situation. Il me répétait : 'Courage, ne pleure pas, sois forte. Ici en Europe il y a beaucoup d'avocats pour aider à récupérer notre fils'. Cette séparation, c'était en décembre 2018.

J'ai accouché à peine deux mois plus tard, en janvier 2019, alors que mon fils était encore en Serbie. C'était très dur de tout gérer en même temps. Tous les jours, il y avait des complications. Mon mari a dû repartir en France, mon fils était coincé en Serbie, et moi ici en Macédoine, avec mon bébé.

Je ne pouvais même pas avoir mon fils au téléphone. Je suis restée six mois sans nouvelles de lui. Jusqu'à ce qu'une association me confirme qu'il était bien toujours là-bas. On me disait de me calmer, je répondais : 'Comment ça, me calmer ? J'ai besoin de mon fils, je suis maman. J'ai besoin de lui. Toutes les nuits, tous les jours'. J'ai fini par réussir à récupérer mon fils au bout de six mois, en juin 2019, grâce à des avocats et à la Croix-Rouge macédonienne.

Après cette épreuve, je voulais rester ici. Dès mon arrivée en 2018 j'avais demandé l'asile. Après avoir récupéré mon fils, j'ai obtenu la protection temporaire. C'est calme ici, c'est bien pour les enfants. Et puis j'ai plein de projets. Depuis j'ai obtenu le statut de réfugié.

Le statut de réfugié en Macédoine du Nord ouvre le droit à un titre de séjour de trois ans, renouvelable. Sandra a une carte de séjour 2024-2027. Avant cela, elle bénéficiait de la protection temporaire, un statut relevant aussi du droit d'asile mais plus précaire,

puisque'il ne permet d'obtenir qu'un titre de séjour d'un an renouvelable. En 2025, on ne compte en Macédoine du Nord que cinq personnes réfugiées - à savoir Sandra et ses enfants, ainsi qu'une Syrienne et ses enfants -, et seulement deux personnes sous protection temporaire (un Afghan, un Marocain), selon le décompte de l'ONG Jesuit Refugee Service qui accompagne les demandeurs d'asile.

Pendant deux ans, j'ai pu être hébergée dans la Safe House [une maison à Skopje pour les demandeurs d'asile vulnérables, fermée en 2019], aidée par Jesuit Refugee Service, le temps que la Macédoine examine ma demande d'asile. Après cela, JRS m'a aussi aidée à trouver l'appartement dans lequel je vis actuellement.

Coiffeuse, employée par la Croix-Rouge, femme de chambre : gagner son autonomie

À mon arrivée, personne ne parlait français, je ne comprenais rien. J'ai appris la langue macédonienne grâce à la Croix-Rouge, avec des cours quotidiens. Ce n'était pas facile à apprendre. J'ai passé un certificat de langue macédonienne en 2022. Maintenant, je comprends tout. Je l'écris, je le lis. J'ai aussi un peu appris l'anglais ici.

En 2020 j'ai commencé à travailler à Skopje dans un salon de coiffure, mais il a fermé pendant le Covid. Début 2021, la Croix-Rouge m'a aidé à trouver un nouveau travail, dans leur association, dans un local de dons de vêtements. Je repassais les vêtements, je rangeais... J'y ai travaillé pendant presque cinq ans. C'était bien mais le salaire était bas. Mon loyer actuel est de 260 euros. Les courses, la vie quotidienne deviennent de plus en plus cher. J'ai donc commencé à distribuer mon CV dans toutes les boutiques de vêtements autour de moi. Je cherchais partout du travail. Mais c'était difficile.

J'ai fini par trouver, il y a trois mois, un emploi comme femme de chambre dans un hôtel de luxe de la capitale. C'est payé à peu près 600 euros par mois. Pour huit heures de travail par jour, cinq jours par semaine.

C'est bien d'avoir trouvé cet emploi, mais ce n'est pas du tout mon projet. Je fais ce travail juste pour l'argent. Quand je me présente à mes collègues, je leur dis que je suis coiffeuse. Elles me répondent : 'Mais pourquoi tu travailles ici ? Tu gagnerais plus d'argent en étant coiffeuse !'. Elles ne comprennent pas mon parcours, alors je reste discrète, je ne parle pas de mon vrai projet.

Je sais juste ce que je veux, au fond de moi. Je veux ouvrir mon salon de coiffure et de beauté, un jour. Et jamais je ne m'arrêterai, jusqu'à ce que j'y arrive.

Pour réussir cela, j'ai passé plein de certificats. J'avais déjà décroché un diplôme de coiffure en 2020. Jesuit Refugee Service m'a aidé à financer mes formations. J'ai aussi passé un diplôme de prothésiste ongulair en 2023. J'ai également suivi une formation en ligne européenne à l'été 2024 pour les business women (le programme Women's Innovative Business Incubation Zone, WINBIZ), pour savoir comment gérer l'ouverture d'un salon. Et passé des certificats pour l'épilation et pour le maquillage en 2025.

Quand je démarche les banques pour un crédit, je présente tous ces diplômes. Car maintenant, il me faut un prêt d'une banque. Mon seul problème, c'est l'argent. Avec le travail à l'hôtel, j'essaie de mettre un peu de côté. En attendant aussi, je fais de la coiffure ici à mon domicile. Je reçois deux clientes par semaine environ.

Il faudrait que j'aille en Grèce ou au Kosovo pour acheter du matériel de coiffure. Il y a des choses que l'on ne trouve pas ici en Macédoine. Le seul problème c'est qu'avec les documents macédoniens, on ne peut pas sortir du pays, circuler en Europe, car la Macédoine ne fait pas partie de l'espace Schengen. Par exemple pour mon mari, c'est lui qui vient depuis

la France me visiter quatre à cinq fois dans l'année, durant une semaine à deux mois, selon ses possibilités avec le travail.

C'est normal que tout cela ait pris du temps : quand je suis arrivée en Macédoine, je n'avais même pas de vrais papiers. Aujourd'hui : tout est prêt, les diplômes tout ça, mais je n'ai juste pas l'argent. Il me faut l'aide de quelqu'un. Je n'ai vraiment pas besoin de beaucoup pour me lancer : je peux commencer ici à la maison, en étendant mon activité avec plus de matériel, plus d'organisation.

Le mois prochain, avec mon salaire, je prévois d'acheter du matériel pour l'épilation, et une petite table pour les manucures et pédicures. L'étape d'après, ce sera d'ouvrir un compte Instagram, pour le marketing. J'ai déjà quelques clientes grâce au bouche-à-oreille : avec les réseaux sociaux, cela fera plus de publicité. Si j'accueille de plus en plus de clientes ici, j'arriverais à mettre encore plus de côté pour ouvrir un jour un vrai salon.

Il y a beaucoup de salons à Skopje, mais peu pour les cheveux afro. Je ne connais que deux personnes qui en font. Moi, je ferai de la coiffure pour toutes les natures de cheveux. Et pas que de la coiffure : un vrai salon de beauté avec des activités diverses, pour toutes les femmes. Je suis sûre de vouloir ouvrir ce salon ici à Skopje, en tout cas. Ma fille est née ici en Macédoine. Où est-ce que j'irais ailleurs ?